

## **Echanges agro-alimentaires : le poids de la CEE et des Etats-Unis\***

**Raúl Green et Claude Viau\*\***

La politique agricole commune n'est plus seulement un débat financier à l'intérieur de la Communauté ; désormais, elle concerne également la stratégie des échanges sur la scène mondiale : en effet, au fil des années les échanges agro-alimentaires se sont orientés du marché intérieur vers l'exportation sur le marché mondial. Ce faisant, la CEE se trouve confrontée à un autre exportateur dynamique, les Etats-Unis. Le dossier présenté ici s'efforce de situer les grands mouvements qui ont affecté le commerce agro-alimentaire de 1967 à nos jours. Ensuite, il précise que la confrontation CEE/USA sur les marchés tiers s'accompagne aussi de spécialisations. Enfin, il souligne combien l'attitude de chacun des Etats membres dans les négociations agricoles, notamment vis-à-vis des Etats-Unis reflète sa position dans les échanges communautaires.

Devenu structurellement excédentaire au début des années soixante-dix, le commerce extérieur agro-alimentaire a pris une grande importance dans les équilibres extérieurs de l'économie française. Qualifiée un peu rapidement de « pétrole vert » de la France dans un discours présidentiel en 1977, la production agro-alimentaire est encore loin de couvrir son déficit énergétique. Néanmoins, les objectifs du VII<sup>e</sup>

---

\* Cet article se situe dans le cadre d'une réflexion que le CEPPI et l'INRA mènent sur l'agriculture et les industries agro-alimentaires dans les économies européennes.

\*\* Raúl Green et Claude Viau sont chercheurs au département d'Economie et Sociologie rurales de l'INRA, 6 passage Tenaille, Paris 75014, 542 46 60.

---

Plan — 20 milliards de francs d'excédents en 1980 — un moment contredits par des éléments conjoncturels (sécheresse de 1976, hausse des cours de certains produits tropicaux) peuvent être considérés comme atteints : 11,7 milliards de francs en 1980, 21,1 en 1981, 14,7 en 1982. Rapprocher ces chiffres de celui du déficit commercial (89 milliards de francs en 1980 et 1981, 138,2 en 1982) donne la mesure de l'importance de la question à un moment où le retour à l'équilibre du commerce extérieur est devenu un objectif prioritaire de la politique économique de la France.

Toutefois, plus que pour les secteurs industriels, la France dépend en matière de commerce agro-alimentaire de son appartenance à la Communauté économique européenne et de l'existence du marché commun agricole (pour la définition des zones et des produits, voir encadré). Or si une politique d'encouragement au développement des exportations agro-alimentaires est généralement admise en France, elle est loin de faire l'unanimité dans la CEE. Elle est l'un des enjeux des discussions actuelles sur la réforme de la politique agricole commune. Cette politique est critiquée de l'intérieur par certains Etats-membres pour son coût excessif ; or une partie importante de ces coûts est constituée de restitutions à l'exportation vers les pays tiers des excédents intérieurs qu'engendre le soutien qu'elle apporte à l'agriculture. A cause de son système d'aide aux exportations la politique agricole commune est également critiquée de l'extérieur par les pays que la CEE concurrence sur les marchés mondiaux, en tout premier lieu les Etats-Unis. Ces critiques se sont multipliées à partir de 1982 quand le retournement de la conjoncture sur les marchés des produits agricoles a précipité la crise budgétaire qui couvait dans la Communauté et a entraîné des difficultés pour les exportations agricoles américaines.

Le conflit agricole entre les Etats-Unis et la CEE a pris des allures de guerre commerciale quand, au début mars 1983, les Etats-Unis ont ravi à coup de subventions le principal marché de la Communauté pour la farine (l'Egypte) créant des difficultés à la meunerie européenne. Si actuellement l'atmosphère est plutôt à la négociation, la tension reste vive entre les deux partenaires. Le conflit a été posé au niveau multilatéral et, aussi bien le secrétariat du GATT que l'OCDE ont créé des comités spéciaux chargés d'étudier la question des échanges agricoles et de faire des propositions pour mieux les intégrer dans le système d'échange multilatéral [12]\*.

La participation de la CEE aux échanges agro-alimentaires mondiaux se trouve ainsi au cœur de deux débats d'orientation importants pour l'Europe, celui sur l'avenir de la politique agricole commune et celui sur les rapports de la CEE et des Etats-Unis. L'orientation vers l'extérieur du commerce agro-alimentaire de la Communauté, déjà amorcée dans les faits, correspond-elle à une évolution à long terme liée à l'épuisement des possibilités de développement du commerce intra-communautaire ? Si c'est le cas, il n'est plus possible de faire de l'exportation un

---

\* Les chiffres entre crochets renvoient aux références bibliographiques.

## Les zones et les produits agro-alimentaires dans CHELEM

Les données utilisées dans cette étude sont presque exclusivement extraites de la base CHELEM — Commerce international. Sauf indication contraire, les résultats présentés concernent les données en valeur (en dollars courants).

### Le découpage géographique

Le monde a été divisé en sept zones :

1 - Etats-Unis

2 - CEE :

France, Union Belgo-Luxembourgeoise, République fédérale d'Allemagne, Italie, Pays-Bas, Iles Britanniques<sup>1</sup>.

3 - Japon

4 - Autres pays industrialisés :

Canada, Pays scandinaves, Pays alpins, Europe méridionale, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud.

5 - Nouveaux pays industrialisés :

Mexique, Brésil, Corée du Sud, Hong-Kong, Singapour, Taïwan et pays de l'OPEP :

Arabie Saoudite, Emirats, Irak, Iran, Algérie, Lybie, Nigéria, Gabon, Equateur, Venezuela, Indonésie.

6 - Autres pays en voie de développement :

Amérique latine non OPEP, Afrique non OPEP, Inde, autres Asie.

7 - Pays de l'Est :

URSS, Europe de l'Est, Chine, Corée du Nord, Indochine.

### Les produits agro-alimentaires

L'étude concerne les produits de l'agriculture et des industries agro-alimentaires. Les premiers sont appelés dans le texte produits agricoles bruts ou produits de base, les seconds, produits agro-alimentaires transformés, l'ensemble, produits agricoles et agro-alimentaires ou plus souvent produits agro-alimentaires.

Chacune des deux catégories est elle-même divisée en plusieurs sous-branches.

*1. Remarques concernant la CEE : joint aux Pays scandinaves dans la base CHELEM, le Danemark n'a pas pu être intégré dans la zone CEE qui de ce fait ne comprend que huit pays de la Communauté. Bien qu'ayant une forte spécialisation agro-exportatrice mais de petite dimension (2,8 % de la superficie agricole de la CEE, 3,7 % de la production agricole en 1980), l'inclusion du Danemark ne modifierait pas les grandes tendances observées dans cette étude. Par contre, cette absence jointe au fait que le Royaume-Uni et la République d'Irlande sont confondus dans l'ensemble des Iles Britanniques rendent plus difficile une étude fine des répercussions de l'élargissement de 1973 sur les courants commerciaux.*

Codes CHELEM	Correspondance CTCI Rev. 1	Désignation
Produits agricoles bruts	JA 041 à 045	Céréales
	JB 001, 025, 051, 052, 054, 071, 072, 074, 075, 121, 221	Autres produits destinés à l'alimentation (animaux vivants, œufs, fruits et légumes, produits tropicaux, oléagineux, tabacs bruts)
	JC 211, 212, 231.1, 242 à 244, 261 à 265 sauf 262.8, 291, 292	Produits agricoles destinés à l'industrie (fibres textiles, cuirs, peaux, bois bruts ou sciés, liège, caoutchouc naturel, autres matières brutes d'origine animale ou végétale)
Produits agro- alimentaires transformés	KA 046, 047, 048	Produits à base de céréales (farines, semoules, pâtes, produits de boulangerie et de pâtisserie, produits amylacés)
	KB 022, 023, 024, 091	Corps gras animaux et végétaux (y compris laitages et dérivés)
	KC 011, 031.1, 031.3	Viandes, volailles et poissons
	KD 012, 013, 031.2, 032	Conserves de viandes, volailles et poissons
	KE 053.6, 053.9, 055, 099	Conserves de fruits et légumes, alimentation div.
	KF 053.2, 053.3, 061, 062, 073	Sucres, chocolats et produits de confiserie
	KG 081	Aliments pour animaux
	KH 053.5, 111, 112	Boissons (alcoolisées et non alcoolisées)
KI 122	Tabacs manufacturés	

élément résiduel d'une politique agricole à usage interne. Le choix du degré d'extra-version de la production agricole européenne est alors en amont de la discussion des autres aspects de cette politique (politique de prix, contrôle de l'offre,...). Or ce choix apparaît particulièrement difficile dans le contexte international du début des années quatre-vingts. De grosses incertitudes pèsent sur la demande, du fait notamment de la crise financière qui affecte la solvabilité et les capacités d'importation de nombreux pays. Ces sombres perspectives exacerbent la concurrence sur un marché mondial dans lequel la CEE et les Etats-Unis sont devenus les exportateurs les plus dynamiques. Pour éclairer ce contexte, on se propose, dans les trois premières parties de l'article de situer le commerce communautaire dans les grands mouvements qui ont affecté les échanges de produits agricoles et alimentaires au cours d'une période (1967-1981) qui couvre les débuts du marché commun, en portant une attention particulière à la comparaison entre la CEE et les Etats-Unis. Mais les choix communautaires résulteront de négociations dans lesquelles les attitudes des Etats-membres reflèteront, en partie, leur position dans les échanges agricoles communautaires ; c'est à l'examen de ces différentes positions qu'est consacrée la dernière partie de cet article.

## Perte d'influence de l'agro-alimentaire dans le commerce mondial

La part des produits agricoles et agro-alimentaires dans les échanges mondiaux diminue fortement au cours des quinze dernières années (graphique 1). De 21,6 % de la valeur totale du commerce mondial en 1967, ils n'en représentaient plus que 12,7 % en 1981. Ceci s'est opéré en dépit d'une augmentation constante du volume de la production et des exportations agricoles et agro-alimentaires mondiales

TABLEAU 1

### Evolution des exportations mondiales de 1967 à 1981

Taux annuel moyen de variation en % - en volume

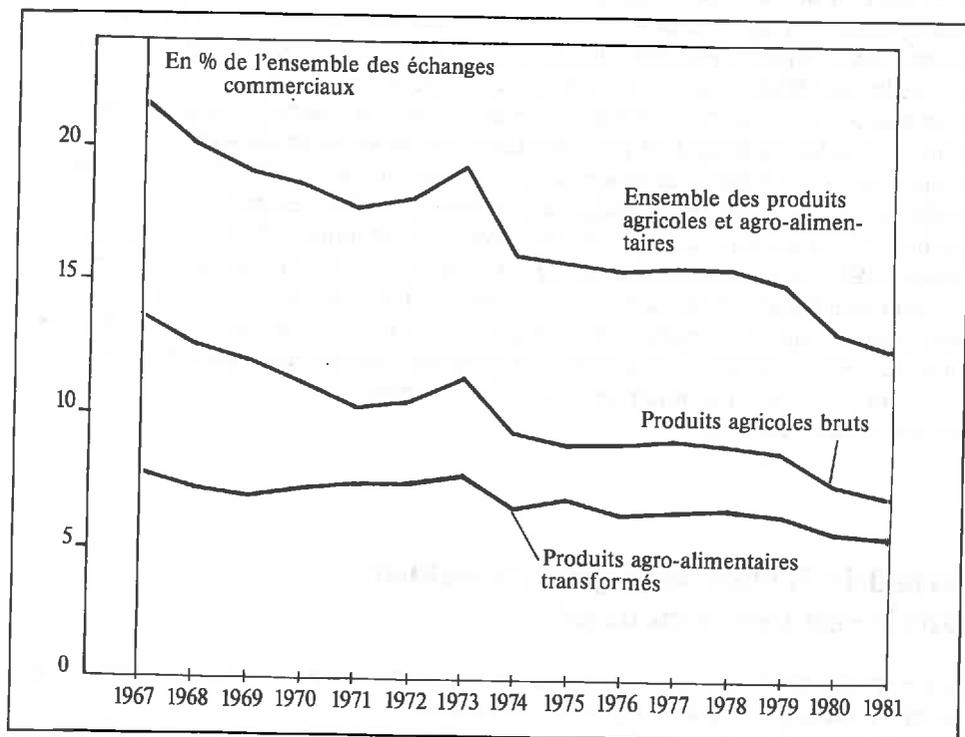
	1967-1971	1971-1973	1973-1974	1974-1979	1979-1981
Tous produits	9	10,5	3,4	4,6	0,7
Produits agricoles (a)	4,5	3,6	- 3,4	6,6	3,2
Minéraux	7,1	8,2	- 2,5	1,1	- 10,2
Produits manufacturés	11	12,8	8,5	4,6	4,2

a. Au sens du GATT : produits alimentaires et matières premières (Div. 1 et section : 0, 1, 2 — moins les divisions 27 et 28 — et 4 de la CTCL).

Source : le commerce international en 1973-74 ; 1977-78 ; 1982-83 ; GATT, Genève.

## GRAPHIQUE 1

### Evolution de la part des échanges agricoles dans le commerce mondial

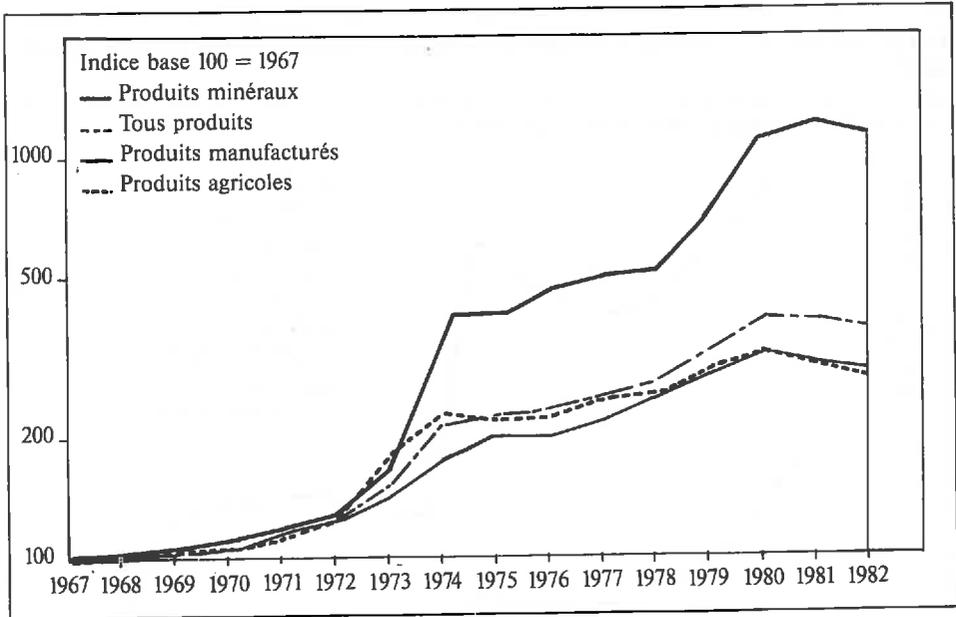


Source : CEPPII - Base CHELEM.

(tableau 1). Entre 1970 et 1981, ces augmentations sont respectivement de 28 % et 55 %. Cette tendance à la diminution de l'importance relative de la valeur des échanges agro-alimentaires n'est pas imputable à une dégradation des rapports de prix vis-à-vis des produits manufacturés au moins jusqu'en 1980 (graphique 2). Elle est même interrompue en 1972 et 1973 en raison d'une flambée des prix des produits agro-alimentaires. Le prix à l'exportation du blé a triplé sur le marché mondial entre le quatrième trimestre de 1971 et la période correspondante de 1973. En moyenne annuelle, le prix à l'exportation des produits alimentaires en 1973 est supérieur de 66 % à celui de 1971 ; pour les matières premières agricoles ces augmentations atteignent 75 % [5]. En 1974, le premier choc pétrolier en rétablissant les rapports de prix antérieurs mais aussi en pesant sur les volumes efface l'accroissement constaté les deux années précédentes.

## GRAPHIQUE 2

## Evolution des prix du commerce mondial



Source : GATT, *Le commerce mondial*.

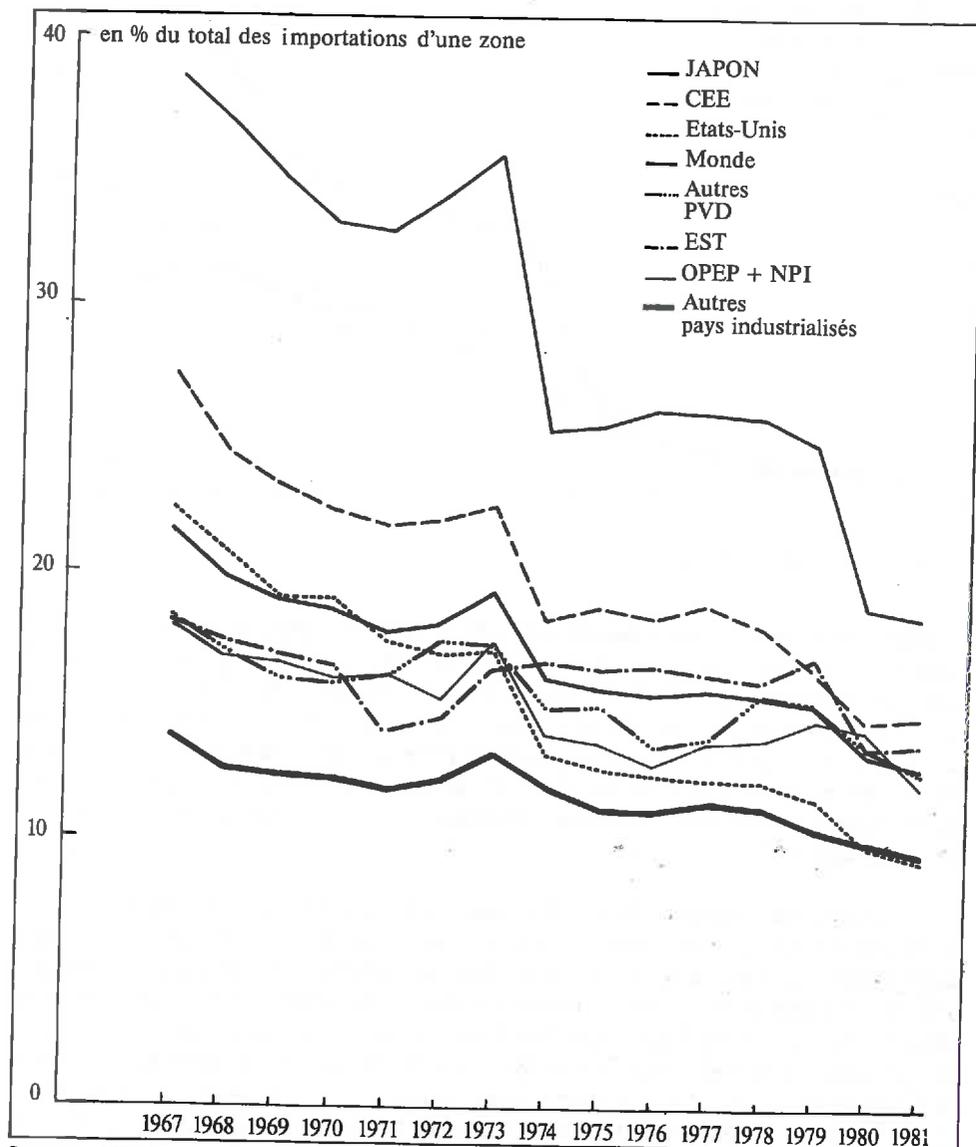
Après 1974, la part des produits agricoles et agro-alimentaires dans les échanges mondiaux diminue beaucoup moins vite : 16,1 % en 1974, 15,1 % en 1979. En effet, le commerce mondial agricole et agro-alimentaire contrairement à celui des autres produits, ne subit pas pendant cette période les effets de la crise ; les volumes échangés ne se contractent pas. A partir de 1979, le ralentissement de la croissance en volume et la détérioration des rapports de prix font retrouver aux produits agricoles et agro-alimentaires la tendance antérieure à la baisse de leur part dans le commerce mondial.

Ce mouvement général varie selon que l'on considère les importations et les exportations des diverses zones géographiques. La part des produits agricoles et agro-alimentaires ne cesse de diminuer dans les importations de chaque zone (graphique 3). Cette contraction est particulièrement accentuée pour les pays développés. Au Japon, où cette part était très forte, la baisse est, en 15 ans, de plus de la moitié : 38,5 % en 1967, 18,4 % en 1981. Dans les importations des Etats-Unis et de la CEE la réduction est également importante : - 58 % pour les Etats-Unis, - 46 % pour la Communauté. Les répercussions des crises pétrolières sur l'affaiblissement relatif du commerce agricole et agro-alimentaire des différentes zones

sont tout à fait visibles quoique avec une amplitude variable. De même, la stabilisation de la part de ce commerce pendant la période 1974-1979 est générale.

### GRAPHIQUE 3

**Les produits agricoles et agro-alimentaires dans les importations totales de chaque zone**

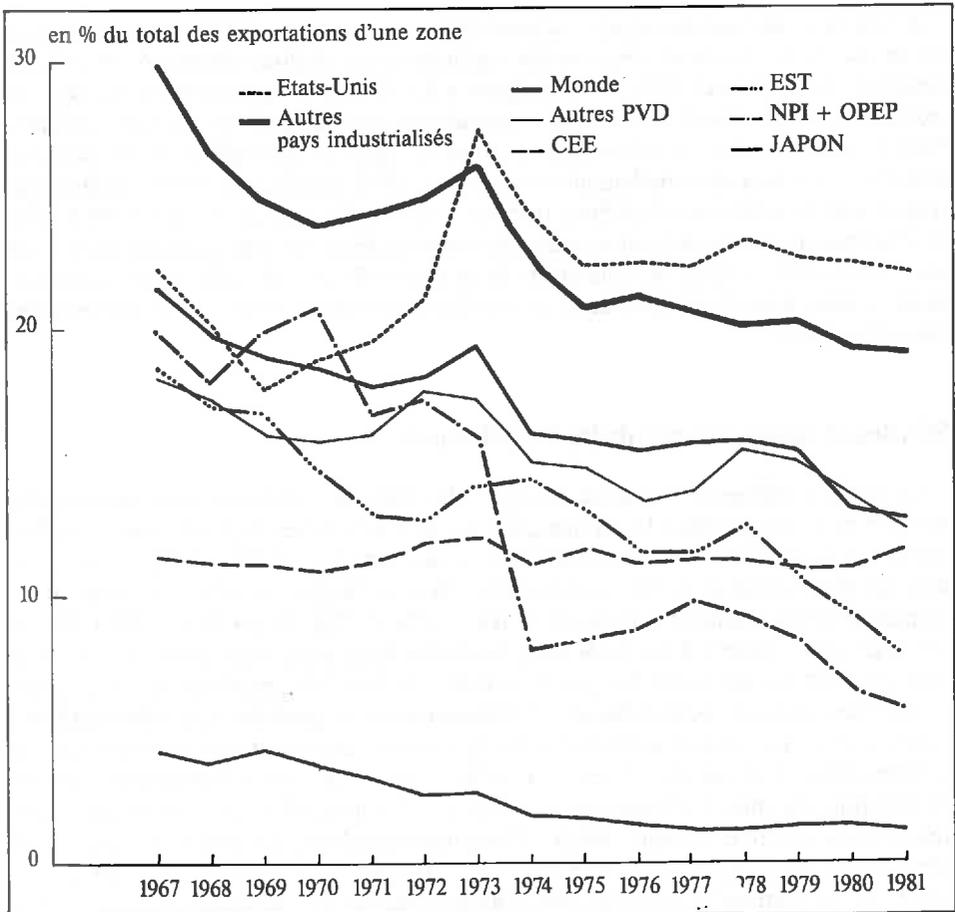


Source : CEPPI - Base CHELEM.

Les pays de l'Est enregistrent une évolution plutôt atypique. En effet, la diminution de la part des produits agricoles et agro-alimentaires dans les importations y est comparativement faible : 18,3 % en 1967, 13,7 % en 1981. Une première régression jusqu'en 1971, précède une augmentation en 1972 et 1973, elle-même suivie d'un palier. Cette évolution reflète la politique d'approvisionnement sur le marché mondial de l'URSS à partir de 1972 et plus tard de la Chine populaire, avec une nette prédominance pour les achats de céréales. Ces orientations ne sont pas remises en cause par le premier choc pétrolier. En revanche, la crise de 1979 entraîne une nette diminution de la part des produits agricoles dans les importations de l'Est.

GRAPHIQUE 4

Les produits agricoles et agro-alimentaires dans les exportations totales de chaque zone



Source : CEPII - Base CHELEM.

---

Pour les exportations, la situation est inverse (graphique 4). Ce sont en effet les pays les plus développés qui maintiennent le mieux la part des produits agricoles et agro-alimentaires dans leurs exportations ; en particulier aux Etats-Unis et dans la CEE. Pour la Communauté, cette part est remarquablement constante tout au long de la période (entre 11 % et 12 %). Pour les Etats-Unis, la stabilité globale (22,2 % en 1967, 21 % en 1981) recouvre d'assez fortes variations dans le temps. Le début des années soixante-dix est marqué par la forte hausse de la part des produits agricoles et agro-alimentaires qui, descendue à 17,8 % en 1969, remonte en quatre ans à 27,6 % en 1973. Ces mouvements reflètent surtout les fluctuations de la valeur des exportations de céréales, en volume et en prix. Les volumes exportés sont en effet passés de 50 millions de tonnes pour les campagnes 1965-1966 à 32 millions de tonnes en 1968-1969, ils atteignent 72 millions de tonnes en 1972-1973. La forte proportion de 1973 est également due à la hausse des prix déjà signalée.

A l'inverse, les nouveaux pays industrialisés et les pays de l'OPEP enregistrent un net retrait de leurs ventes de produits agricoles et agro-alimentaires sur le marché mondial : de 19,9 % en 1967, elles tombent à 5,8 % en 1981 ; cette chute est liée à la croissance de la valeur des autres exportations énergétiques et manufacturières. Pour les autres zones, la baisse des produits agricoles et agro-alimentaires dans les exportations s'explique également par un souci de diversification mais aussi par la nécessité de répondre à la demande intérieure croissante, que ce soit pour des motifs de politique alimentaire (Est) ou pour des raisons démographiques (pays en voie de développement). Enfin, la restriction de la demande des pays développés, principaux clients, joue également dans la réduction des exportations agro-alimentaires des autres zones.

## **Meilleure tenue des produits transformés**

La perte d'influence des produits agricoles dans le commerce mondial est plus sensible pour les produits bruts que pour les produits ayant déjà subi une transformation. Les premiers sont passés de 13,7 % des échanges en 1967 à 7,1 % en 1981, soit une diminution de 48 % ; parallèlement la part des produits des industries agro-alimentaires n'a diminué que de 29 % (de 7,9 % en 1967 à 5,6 % en 1981). Il s'en suit que dans l'ensemble agricole et agro-alimentaire, la part des produits transformés s'accroît au détriment des produits bruts. Le total des produits agricoles bruts — céréales, autres produits destinés à l'alimentation et produits agricoles destinés à l'industrie — qui représentaient 63,6 % de la valeur du commerce mondial agricole et agro-alimentaire en 1967 descend à 56 % en 1981. La contraction affecte surtout les produits destinés à l'industrie — fibres textiles naturelles, cuirs et peaux, bois, caoutchouc et autres matières brutes d'origine végétale ou animale — de 24,4 % en 1967 leur poids passe à 18,6 % en 1981. Les céréales maintiennent leur part à environ 15 % du commerce mondial avec d'amples variations : les deux minima de 1972 et 1977 (11 %) entourent le maximum absolu de 1974 (17 %).

La part des produits alimentaires transformés s'accroît en proportion inverse de la diminution de celle des matières brutes agricoles : de 36,4 % en 1967 à 44 % en 1981. La progression concerne tous les produits, plus particulièrement les viandes, volailles et poissons dont la part croît de 7,4 % en 1967 à 10,3 % en 1981 ; seule la sous-branche des conserves de ces mêmes produits voit sa part diminuer de 4,1 % en 1967 à 3,2 % en 1981. Mis à part le sucre, dont le marché connaît une forte tension de 1973 à 1975, on observe une assez grande régularité dans la croissance de la part des produits alimentaires, alors que la baisse de celle des produits agricoles bruts dont les marchés sont plus sensibles aux aléas de la conjoncture, se fait à travers des fluctuations importantes.

## Le « Nord » domine les marchés mondiaux

Un premier examen des flux commerciaux entre les grandes zones Nord, Sud et Est montre la très nette prédominance des pays développés dans les échanges de produits agricoles et agro-alimentaires (tableau 2).

TABLEAU 2

**Flux du commerce agricole et agro-alimentaire entre les trois grandes zones Nord, Sud, Est\***

*En % du total mondial*

Zones importatrices \ Zones exportatrices	Nord		Sud		Est		Répartition du commerce mondial par zone exportatrice	
	1967	1981	1967	1981	1967	1981	1967	1981
Nord	45,1	44,8	9,0	16,7	2,9	6,6	57,6	68,1
Sud	24,1	18,3	4,4	6,0	3,8	2,8	32,3	27,1
Est	4,9	2,9	1,8	0,9	3,2	1,1	9,9	4,9
Répartition du commerce mondial par zone importatrice	74,1	66,0	15,2	23,6	9,9	10,5	100,0	100,0

\* Définition des zones :

*Nord : Etats-Unis, CEE, Japon, autres pays industrialisés (voir encart p. 71).*

*Sud : Nouveaux pays industrialisés, pays de l'OPEP, autres pays en voie de développement (voir encart p. 71).*

*Est : URSS, Europe centrale, Chine, Indochine.*

*Source : CEPIL - Base CHELEM.*

---

Le commerce Nord-Nord représente constamment environ 45 % du commerce agricole et agro-alimentaire mondial. Il atteint même 50 % en 1972 par suite de la croissance rapide du commerce intra-communautaire ; de 10,8 % du total mondial celui-ci atteint 16,4 % en 1972, valeur autour de laquelle il plafonnera par la suite. Globalement, le Nord accroît son poids dans les exportations mondiale — de 57,6 % en 1967 à 68,1 % en 1981 — au détriment des deux autres zones. En revanche, sa capacité d'absorption passe de 74,1 % en 1967 à 66,0 en 1981. Le Sud réciproquement achète de plus en plus de produits agricoles et agro-alimentaires. Cela se traduit par un accroissement de l'importance relative du commerce Nord—Sud, surtout à la fin des années soixante-dix (9,0 % en 1967, 16,7 % en 1981) et par une diminution de celle du commerce Sud—Nord (de 24,1 % à 18,3 %).

L'Est modifie ses courants d'approvisionnement en se tournant de plus en plus vers le Nord. Ce dernier qui fournissait moins du tiers des importations de l'Est en 1967, en assure les deux tiers en 1981. Toutefois la part de l'Est dans les importations mondiales ne varie pas sensiblement au cours de la période (entre 9 et 11 %).

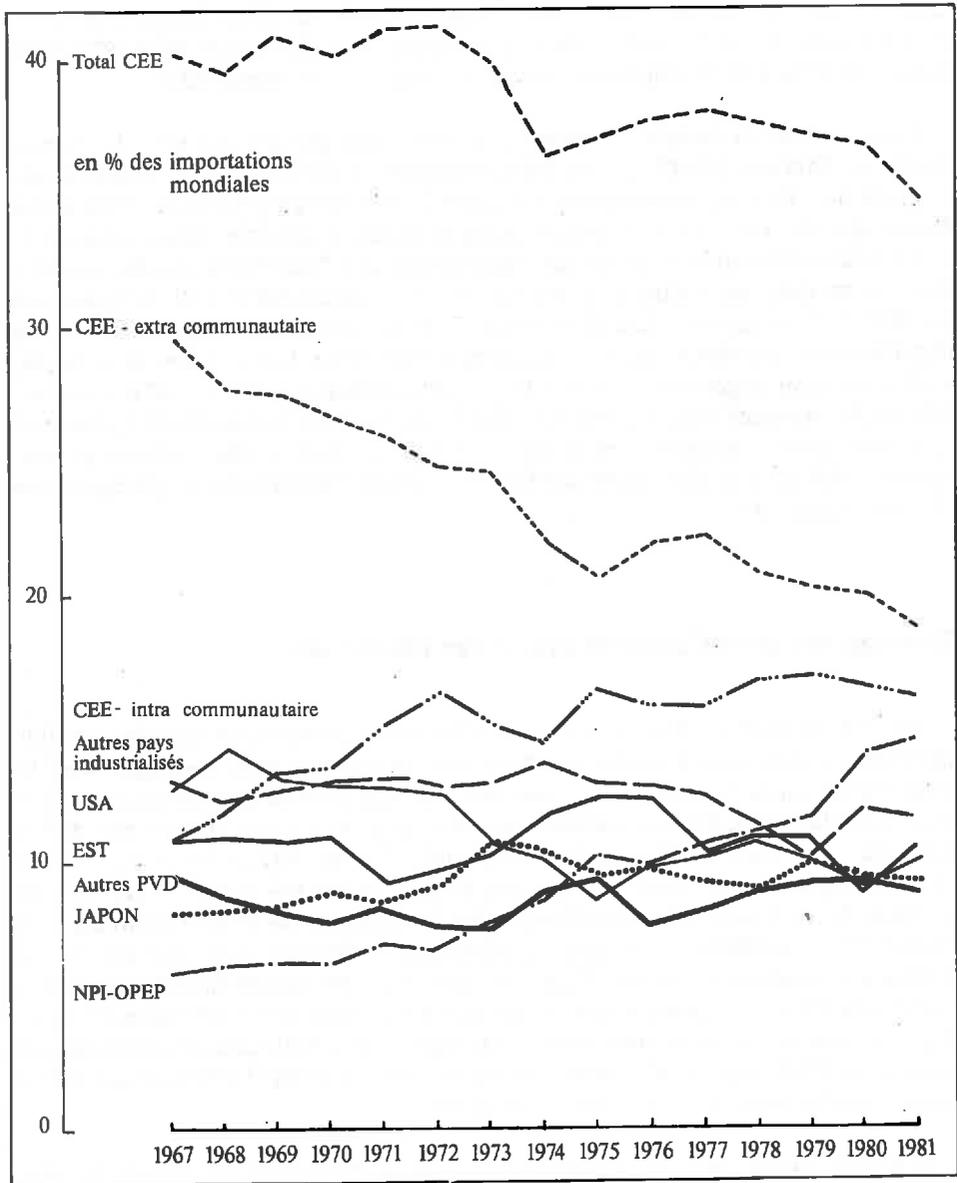
### **Demande internationale : émergence du Sud solvable**

Malgré une diminution de sa part dans les importations mondiales — 40,3 % en 1967, 34,8 % en 1981 — la CEE reste, de très loin, la plus importante zone importatrice de produits agricoles et agro-alimentaires. Même si l'on considère les deux composantes de l'approvisionnement de la CEE — intra et extra-communautaire — chacune d'elles est plus importante que la part de chacune des autres zones (graphique 5). Toutefois, ces deux éléments de la demande communautaire connaissent une évolution divergente qui reflète l'existence du marché commun agricole. La demande sur le marché extra-communautaire diminue fortement, alors que le commerce intra-communautaire progresse surtout jusqu'en 1972.

Les Etats-Unis et les autres pays industrialisés diminuent également leur part dans les importations mondiales agricoles, et les autres zones n'augmentent pas significativement la leur. Seuls les nouveaux pays industrialisés et les pays exportateurs de pétrole développent très fortement leurs achats depuis 1972 (6,8 % des importations mondiales en 1972, 14,7 % en 1981). Ils passent du dernier au deuxième rang des zones importatrices, pratiquement au même niveau que le commerce intra-communautaire. Cette croissance marque bien l'importance de la solvabilité comme condition du développement d'une demande potentiellement importante des pays du Sud sur le marché international agro-alimentaire. Dans cette perspective, l'évolution du prix du pétrole et les développements de la crise financière actuelle se révèlent stratégiques pour une prospective du marché international des produits agricoles et agro-alimentaires.

GRAPHIQUE 5

Structure géographique des importations agricoles et agro-alimentaires



Source : CEPII - Base CHELEM.

---

Les pays de l'Est qui sont souvent présentés comme le marché agro-alimentaire porteur ne semblent pas justifier cette réputation. En effet ils n'augmentent pas leur part dans la demande internationale. La croissance du début des années soixante-dix a été suivie d'une diminution régulière depuis 1976. Toutefois, les arbitrages entre produits au sein de cette demande peuvent avoir des effets importants sur les marchés de tel ou tel produit. Cela a été le cas pour les céréales en 1972-1973, pour le sucre de 1974 à 1979 et enfin à nouveau pour les céréales depuis 1977.

Le Japon est un marché importateur considérable qui n'a pas subi de changements substantiels. En effet, après l'augmentation de 1972-1973 suite au relèvement des prix des céréales, les importations japonaises n'ont guère changé. Bien que le Japon soit très dépendant des importations de produits agricoles bruts, on constate une tendance à la diminution de ces importations et à l'augmentation des importations de produits agro-alimentaires transformés, lesquels passent de 16 % du total en 1967 à 35 % en 1981. Les principaux produits agricoles en régression dans les importations japonaises sont ceux destinés à l'industrie. Les céréales, dont la part avait fortement augmenté en 1973-1975, et de nouveau à partir de 1979, représentent un pourcentage moyen d'environ 16,5 % du total des importations agricoles et agro-alimentaires japonaises entre 1967 et 1981. Le poste viandes, volailles et poissons est celui qui a le plus augmenté dans les importations japonaises ; il dépasse les céréales depuis 1977.

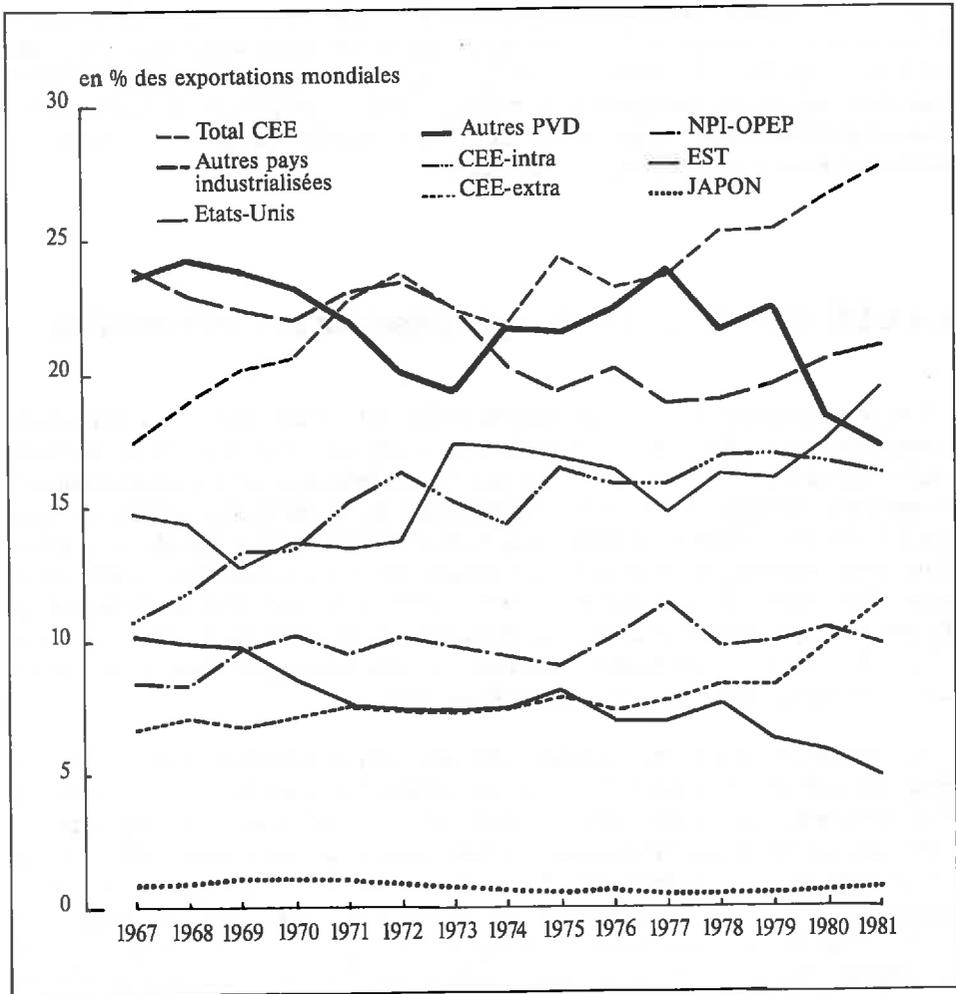
## **Dynamisme de la Communauté et des Etats-Unis**

La CEE et les Etats-Unis qui sont les deux seules zones où la part des produits agricoles et alimentaires ne diminue pas dans les exportations, sont également les deux seules zones qui accroissent sensiblement leur part de marché pour ces produits (graphique 6). Elles détenaient ensemble près du tiers du marché mondial en 1967 (32,4 %), elles en ont près de la moitié (47,1 %) en 1981. A l'inverse, leur part dans les importations mondiales diminue de 53,1 % en 1967 à 45,0 % en 1981. En incluant le commerce intra-communautaire, la CEE est devenue la première zone exportatrice mondiale. La croissance relativement régulière de sa part du marché international repose jusqu'en 1972 sur un accroissement rapide du commerce intra-communautaire. Son plafonnement ultérieur a été relayé par le développement des exportations vers les pays tiers au fur et à mesure de la saturation du marché intérieur de la CEE. Après 1979, année où les excédents étaient élevés dans la CEE les ventes vers les pays tiers s'accélérent fortement.

L'augmentation des exportations américaines se fait surtout lors des deux temps forts, 1972-1973 et 1979-1981 ; c'est-à-dire au moment où les volumes et les prix des céréales exportées augmentent considérablement.

GRAPHIQUE 6

Structure géographique des exportations agricoles et agro-alimentaires



Source : CEPII - Base CHELEM.

---

La prise de parts de marché par la CEE à la fin des années soixante-dix, se fait au détriment des pays de l'Est mais surtout des « autres pays en voie de développement » dont les ventes chutent brutalement de 23,8 % à 17,3 % de 1977 à 1981. L'avancée simultanée des Etats-Unis et de la Communauté débouchait sur la confrontation des principaux exportateurs sur le marché mondial agro-alimentaire. C'est suite à l'accélération de la croissance des exportations communautaires que les Etats-Unis ont repris leurs vives critiques du soutien apporté à la production et aux exportations européennes par la politique agricole commune. Critiques qui se sont amplifiées quand l'appréciation du dollar et la crise financière ont rendu plus difficile l'écoulement des produits américains.

## **La CEE et les Etats-Unis : spécialisation et confrontation**

Par leur composition, les exportations de la CEE et des Etats-Unis sont plutôt complémentaires. Ainsi les Etats-Unis sont avant tout exportateurs de produits agricoles bruts (plus de 75 %). Tandis que les produits agro-alimentaires dominent et prennent de plus en plus d'importance dans les exportations communautaires (56,5 % en 1967, 65,9 % en 1981). Les Etats-Unis exportent d'abord des céréales. Leur poids varie selon les années, il a dépassé 40 % des exportations agricoles et agro-alimentaires des Etats-Unis de 1973 à 1976 et en 1981. Certaines années les Etats-Unis contrôlaient ainsi la moitié du marché céréalier mondial : 51,9 % en 1973, 49 % en 1981. De manière générale, les pays développés assurent la presque totalité des exportations de céréales, 85 % en 1981.

Les ventes de la CEE sont beaucoup plus diversifiées. Même à l'intérieur des produits agricoles bruts, c'est la catégorie très diverse des « autres produits destinés à l'alimentation » qui en constitue près de la moitié en 1981. Les autres postes importants sont les corps gras animaux et végétaux dont les produits laitiers (16,6 %), les viandes (11,6 %), les boissons (11,5 %), les céréales (9 %), le sucre (7,5 %). Avec moins de 10 % de ses exportations agricoles et agro-alimentaires en céréales, la CEE semble ne pas devoir gêner beaucoup les Etats-Unis. Cela lui permet toutefois de fournir plus de 15 % du marché céréalier mondial, avec une nette préférence pour le marché intérieur de la Communauté. Cette part du marché mondial n'a pas augmenté ces dernières années. Cependant la réduction de la fraction consacrée au marché intra-communautaire a permis de dégager des disponibilités pour les marchés tiers (tableau 3) ; ce qui n'a pas manqué d'inquiéter les Américains.

TABLEAU 3

## Destination des exportations céréalières européennes

	<i>En %</i>		
	1979	1980	1981
CEE	73,1	60,0	52,3
Autres pays industrialisés	5,3	6,4	7,2
Nouveaux pays industrialisés OPEP	3,9	8,2	9,6
Autres pays en voie de développement	9,9	12,2	13,9
Est	7,8	13,1	17,0

Source : CEPII  
Base CHELEM.

Dans les importations de chacune des deux zones les deux grandes catégories de produits sont plus équilibrées, avec une légère prédominance pour les produits bruts dans les importations de la CEE, mais qui se réduit régulièrement (62,5 % en 1967, 51,9 % en 1981). La hiérarchie est inverse aux Etats-Unis. Mais dans les deux cas, ce sont les produits agro-alimentaires transformés qui s'accroissent dans les achats. Les principaux postes d'importation sont identiques dans les deux zones : les « autres produits pour l'alimentation », catégorie qui comprend l'élément incompressible constitué par les produits tropicaux (28,4 % dans la CEE, 28,1 % aux Etats-Unis en 1981), les produits agricoles pour l'industrie (16,6 % dans la CEE, 17 % aux Etats-Unis) et les viandes, volailles et poissons (11,5 % dans la CEE, 16,7 % aux Etats-Unis).

Les autres achats notables concernent aux Etats-Unis, le sucre (11,2 %) et les boissons (12,9 %), produit pour lequel la CEE a un fort potentiel d'exportation. Dans la CEE, seuls les « corps gras animaux et végétaux » dépassent 10 % des importations. Ensuite, les céréales (6,9 %) et les aliments pour animaux (6,5 %), qui sont des produits exportés par les Etats-Unis, ont une importance relativement faible. Pour les céréales, elle tend à se réduire surtout après 1976 : 10,5 % en 1967, 10,2 % en 1976, 6,9 % en 1981.

## Des rapports d'interdépendance sur quelques domaines

Le commerce agricole et agro-alimentaire entre la CEE et les Etats-Unis occupe une place relativement modeste et qui tend à se réduire encore dans le commerce mondial — de 6,0 % en 1967 à 4,8 % en 1981. Globalement, il constitue un débouché qui se restreint au fur et à mesure que la part de ces deux zones augmente dans les exportations mondiales : il absorbait 18,5 % des exportations des deux zones en 1967, il n'en représente plus que 10,2 % en 1981. En revanche, sa part dans les

---

importations de l'ensemble des deux zones se maintient aux environs de 10 % pendant toute la période, alors que le poids de ses importations diminue dans le total mondial. La CEE et les Etats-Unis trouvent donc les débouchés au développement de leurs exportations vers les autres zones du monde, alors qu'elles-mêmes maintiennent une part constante de leur propre approvisionnement international dans leur commerce réciproque. Cela se vérifie pour chacune des deux zones. Les Etats-Unis qui absorbaient 8,8 % des ventes de la CEE en 1967 n'en représentent plus que 4,8 % en 1981. Ils dépendent toujours de la CEE pour 12 à 13 % de leurs importations. De même, la CEE constitue pour les Etats-Unis un débouché qui s'est réduit de 30,2 % en 1967 à 18,3 % en 1981 ; ses importations en dépendent pour une part constante de 10 % environ.

Si le degré de dépendance de la CEE par rapport aux Etats-Unis est plus fort pour les céréales (entre 25 % et 35 % selon les années), c'est on l'a vu, pour une part relativement modeste et décroissante des importations communautaires. Ceci n'exclut pas une dépendance forte pour des produits plus spécifiques qui n'en sont pas moins importants pour la Communauté tels les aliments pour animaux. Avec les céréales, les aliments pour animaux sont l'un des principaux postes d'exportation des Etats-Unis vers l'Europe. Les céréales exportées par les Etats-Unis dans la CEE, composées surtout de maïs et de céréales secondaires, sont destinées aux animaux ; c'est donc autour de l'approvisionnement de l'élevage que s'est créé le plus important courant commercial agricole des Etats-Unis vers l'Europe. L'ensemble a représenté de manière constante, environ 40 % des exportations américaines dans la CEE, encore ce chiffre sous-estime-t-il l'ampleur du phénomène, dans la mesure où certains aliments du bétail peuvent être placés dans d'autres postes de la classification. Ainsi les graines oléagineuses non triturées — environ 30 % des achats européens aux Etats-Unis — dont les tourteaux serviront de fourrages, sont-elles comptées dans les « autres produits agricoles » ; d'autres aliments sont comptés dans les corps gras d'origine animale ou végétale. Mais alors qu'en 1967 la proportion était de 3 pour 1 en faveur des céréales, en 1981 celles-ci n'en représentent plus que la moitié (tableau 4). Cette évolution correspond au développement récent des ventes américaines en Europe, en plus du traditionnel tourteau de soja, de certains sous-produits d'industrie (gluten de maïs, pulpes d'agrumes) utilisés dans l'alimentation animale. Elle explique les vives réactions des Etats-Unis aux propositions avancées dans le cadre des discussions sur la réforme de la politique agricole commune pour une limitation des importations communautaires de ces produits.

De leur côté, les Etats-Unis dépendent de la CEE pour 20 % de leurs achats de produits alimentaires transformés. Ces derniers représentent une part croissante de leurs importations agricoles et agro-alimentaires maintenant égale à plus de la moitié. Mais les exportations communautaires sont extraordinairement concentrées puisqu'en 1981 près des deux tiers de celles-ci étaient constituées par le poste « boissons ». Cette concentration traditionnelle s'est encore accentuée à la fin des années

TABLEAU 4

## Composition des exportations agricoles américaines vers la CEE

		En %			
		1967	1972	1977	1981
Produits agricoles bruts	Céréales	30,1	23,2	27,2	20,7
	Autres produits agricoles destinés à l'alimentation	36,5	40,0	38,6	39,9
	Produits agricoles destinés à l'industrie	12,0	10,0	8,7	8,6
Produits agro-alimentaires	Aliments pour animaux	10,1	13,8	13,1	18,3
	Viandes, volailles et poissons	3,6	4,2	4,4	4,0
	Corps gras animaux et végétaux	2,7	3,8	3,4	2,6
	Autres produits agro-alimentaires	5,0	5,0	4,6	5,9

Source : CEPPI - Base CHELEM.

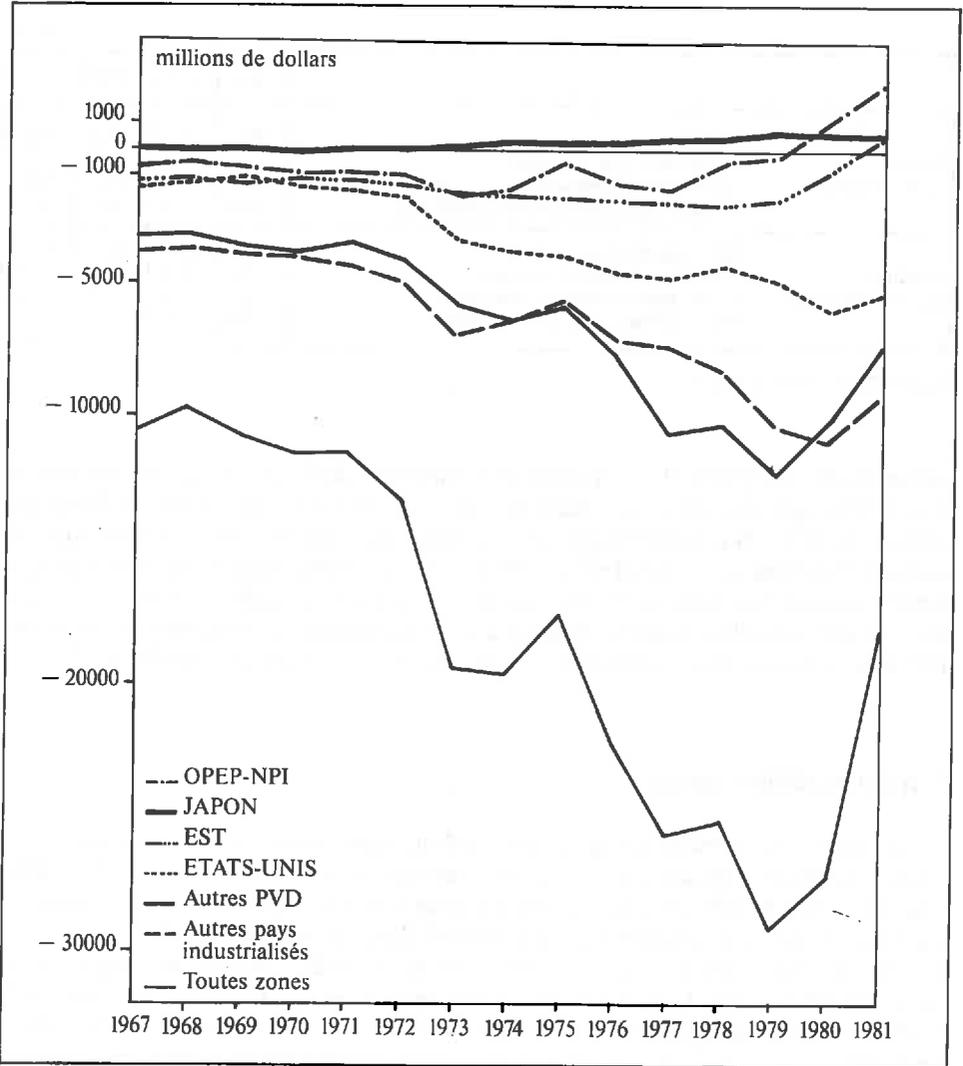
soixante-dix. Jusqu'en 1977 en effet, la proportion des boissons était d'environ la moitié bien que déjà plus forte dans les exportations françaises et surtout britanniques (plus de 70 %). Cette progression sensible dans les exportations françaises et surtout italiennes correspond en grande partie au développement des importations américaines de vins européens. Dans ce domaine aussi, ces chiffres mettent en relief les menaces actuelles, brandies à la suite de la plainte des producteurs de vins californiens, d'instaurer des restrictions à l'entrée des vins européens aux Etats-Unis.

### Un déséquilibre global

Le débouché communautaire est, même sans compter le marché intra-communautaire, plus de deux fois plus important que celui des Etats-Unis ; même avec un degré de dépendance légèrement plus fort pour ces derniers, le commerce agricole et agro-alimentaire est déséquilibré dans la proportion de 3 pour 1 en faveur des Etats-Unis. Cette situation laisse un solde négatif qui représentait jusqu'en 1972, entre 10 et 13 % du déficit agricole et agro-alimentaire total de la CEE. L'importance relative du déficit vis-à-vis des Etats-Unis s'est fortement aggravée en 1973, au moment de la crise du marché céréalier et de celui du soja, par une augmentation proportionnellement plus importante que celle du déficit global de la CEE. Ultérieurement, le maintien ou la croissance du déficit vis-à-vis des Etats-Unis, tient plus à la diminution du déficit de la CEE vis-à-vis des autres zones, pays en voie de développement et Est. C'est le cas par exemple en 1981 où le déficit de la CEE vis-à-vis des Etats-Unis représente plus de 30 % du déficit global de la CEE (graphique 7).

## GRAPHIQUE 7

### Soldes agro-alimentaires de la CEE avec les différentes zones du monde



Source : CEPII - Base CHELEM.

Toutefois, sous l'influence de la forte appréciation du dollar, cette tendance semble s'être modifiée. Cette hausse a en effet affecté les ventes de produits agricoles américains et favorisé les exportations européennes vers les Etats-Unis, entraînant une baisse de l'excédent agro-alimentaire qui a pesé dans le retournement du solde commercial des Etats-Unis vis-à-vis de la CEE en 1983.

## Confrontation sur les marchés tiers

L'accroissement simultané des parts du marché international des produits agricoles et agro-alimentaires des Etats-Unis et de la CEE portait en germe la confrontation ; surtout à partir du moment où la Communauté se mettait à développer ses exportations extra-communautaires. Avant 1972 dans la CEE, c'est essentiellement le commerce intra-communautaire qui se développe. La destination des exportations américaines ne se modifie guère. Une légère diminution de la part qui va à la CEE peut s'expliquer par le développement de l'approvisionnement intra-européen. Une baisse de la fraction destinée aux pays en voie de développement correspond sans doute à une diminution de l'aide alimentaire. Le boom céréaliier de 1972 à 1973 profite presque uniquement aux Etats-Unis. Leur excédent agro-alimentaire est multiplié par huit en un an, au détriment de la plupart des autres zones. Le phénomène nouveau est la croissance rapide de la place des pays de l'Est dans les exportations américaines. La part de cette zone y passe en effet de 3,5 % à 11,3 % de 1971 à 1975. A partir de 1974, c'est la part des exportations américaines allant vers les pays exportateurs de pétrole et les nouveaux pays industrialisés qui augmente. La CEE quant à elle, ne développe ses exportations agro-alimentaires vers cette zone qu'à partir de 1975.

A la fin des années 70, le potentiel exportateur agro-alimentaire qu'est devenue la CEE au fur et à mesure que s'est saturé le débouché intérieur entre en concurrence directe avec celui des Etats-Unis. Après 1979, la part des exportations destinée au commerce intra-communautaire qui s'était stabilisée à un niveau très élevé pendant la décennie diminue fortement (67 % en 1979, 63 % en 1980, 58,8 % en 1981, tableau 5) ; corrélativement les exportations extra-communautaires accroissent rapidement leur poids dans le commerce mondial (graphique 6).

L'importance relative des pays développés diminue dans les débouchés de la CEE et des Etats-Unis, ce qui n'empêche pas des gains de parts de marché au bénéfice de ces deux zones (tableau 6).

Les Etats-Unis continuent de pénétrer le marché japonais sur lequel ils ont une place déjà très importante (plus du tiers). Les achats japonais à eux seuls représentent une demande comparable à celle de l'Est et à celle des « autres pays en voie de développement » et recèlent des potentialités de développement sans problème de solvabilité. Ce marché est encore l'objet d'une forte protection que les Etats-Unis tentent, d'une façon pressante, de faire alléger. Il constitue une sorte de marché privilégié pour les Etats-Unis et dans une moindre mesure pour les pays agricoles d'Océanie, sur lequel l'Europe est presque inexistante. Une part importante du commerce agro-alimentaire américano-japonais est d'ailleurs contrôlée par des sociétés de négoce japonaises.

TABLEAU 5

## Dans quelles zones exportent la CEE et les Etats-Unis ?

En % des exportations de la CEE

	1967	1972	1977	1979	1981
CEE	62,1	68,9	67,3	67,0	58,8
Etats-Unis	8,8	6,0	4,1	4,7	4,8
Japon	0,8	0,8	1,0	1,2	1,0
Autres pays industrialisés	14,7	11,5	11,0	10,5	10,9
Nouveaux pays industrialisés — OPEP	3,5	3,6	6,9	7,1	10,2
dont OPEP	2,6	2,7	6,1	5,9	9,1
NPI	0,9	0,8	0,8	1,2	1,1
Autres pays en voie de développement	8,1	6,3	7,9	7,3	9,0
Est	2,0	2,9	1,8	2,5	5,3

En % des exportations des Etats-Unis

	1967	1972	1977	1979	1981
CEE	30,2	26,6	24,6	19,5	18,3
Japon	16,5	19,4	19,5	20,2	18,0
Autres pays industrialisés	19,7	20,7	18,5	15,0	15,4
Nouveaux pays industrialisés — OPEP	11,5	13,1	18,3	18,6	22,6
dont OPEP	3,7	3,9	7,5	6,4	7,1
NPI	7,7	9,1	10,8	12,2	15,4
Autres pays en voie de développement	18,2	12,1	12,1	13,0	12,6
Est	3,9	8,1	7,0	13,9	13,1

Source : CEPII - Base CHELEM.

La CEE de son côté, continue de conquérir son propre marché intérieur sur lequel les gains des Etats-Unis sont très faibles. Sur le marché des « autres pays industrialisés », des gains plus importants que ceux des Etats-Unis permettent à la Communauté de leur prendre la première place. L'Europe qui est à même d'accroître ses ventes à la fois de produits agricoles bruts et de produits transformés a peut-être plus de possibilités de pénétrer ce type de marché que les Etats-Unis dont la progression des exportations repose surtout sur les produits bruts.

TABLEAU 6

La CEE et les Etats-Unis dans les importations agricoles des différentes zones

Importations en provenance de la CEE

En % des importations de la zone

	1967	1972	1977	1979	1981	Gain moyen annuel de part de marché $\left(\frac{81 - 77}{4}\right)$
CEE	26,9	39,8	41,7	45,6	46,8	1,27
Etats-Unis	12,1	11,3	9,5	11,9	13,1	0,9
Japon	1,7	2,1	2,5	2,9	2,8	0,3
Autres pays industrialisés	19,3	20,9	20,7	23,7	25,4	1,17
Nouveaux pays industrialisés — OPEP	10,5	12,3	14,8	14,9	19,0	1,05
<i>dont OPEP</i>	20,3	23,7	24,5	24,5	31,2	
<i>NPI</i>	4,4	4,7	3,8	5,1	4,5	
Autres pays en voie de développement	14,6	18,7	20,1	21,6	26,6	1,62
Est	3,6	7,8	4,2	6,1	13,7	2,37
Monde	17,5	23,8	23,7	25,4	27,4	0,92

Importations en provenance des Etats-Unis

	1967	1972	1977	1979	1981	Gain moyen annuel de part de marché $\left(\frac{81 - 77}{4}\right)$
CEE	11,2	9,0	9,6	8,7	10,2	0,15
Japon	30,6	29,5	31,1	32,5	36,5	1,35
Autres pays industrialisés	22,1	21,9	22,0	22,0	25,1	0,77
Nouveaux pays industrialisés — OPEP	29,4	26,2	24,7	24,9	29,4	1,17
<i>dont OPEP</i>	24,7	19,8	19,0	17,0	17,2	
<i>NPI</i>	32,3	30,4	31,3	33,0	43,9	
Autres pays en voie de développement	28,6	29,0	22,0	20,3	26,8	1,2
Est	5,9	12,8	10,1	21,8	23,9	3,45
Monde	14,9	13,9	14,9	16,2	19,1	1,05

Source : CEPII - Base CHELEM.

Ce sont essentiellement les zones Sud et Est du marché mondial qui ont été les marchés recherchés et donc le lieu de la concurrence entre la CEE et les Etats-Unis. Le poids de l'ensemble des nouveaux pays industrialisés, des pays de l'OPEP, des autres pays en voie de développement, et des pays de l'Est s'accroît en effet beaucoup après 1977 dans les exportations américaines et européennes : de 37,4 % en 1977 à 48,3 % en 1981 pour les Etats-Unis, et pour la CEE de 16,6 % à 24,5 % pendant la même période.

En dépit des performances voisines, une comparaison des gains de parts du marché (tableau 6) et de l'indicateur de performance (tableau 7) révèle quelques différences selon les zones importatrices. Les Etats-Unis ont réalisé des gains plus importants que la CEE sur les marchés de l'Est et l'ensemble de la zone NPI-OPEP, avec un net avantage surtout pour les premiers. En revanche, la CEE gagne plus que les Etats-Unis sur les marchés des « autres PVD », au point d'y avoir une part de marché équivalente en 1981. Les Etats-Unis qui avaient traditionnellement une part importante du marché de l'ensemble des pays en voie de développement (près de 30 % en 1967) ont laissé diminuer celle-ci au cours des années 1970. Ils tentent de la reconquérir après 1977, alors que les gains de la CEE sont continus depuis 1967. Il est toutefois nécessaire de distinguer deux phases dans la période d'expansion des exportations agricoles et alimentaires de la CEE et des Etats-Unis qui commence en 1977. A partir de 1979, trois types d'événements influent sur le rôle respectif des deux zones dans les échanges mondiaux. Tout d'abord, suite aux événements d'Afghanistan, le Président Carter décrète un embargo sur les exportations agro-alimentaires vers l'URSS et les pays qui lui sont liés ; ensuite, en 1979 se produit le deuxième choc pétrolier ; enfin les gains sur le marché intra-communautaire se ralentissant, l'effet d'extraversion des exportations de la CEE s'accélère. Alors que la progression sur les marchés de l'Est était nettement à l'avantage des Etats-Unis

TABLEAU 7

**Indicateurs de performance de la CEE et des Etats-Unis sur les marchés des différentes zones importatrices\***

Millions de dollars de 1975

Périodes	Zones exportatrices	Marchés		Japon	Autres pays industrialisés	NPI-OPEP	Autres PVD	Est	Monde
		CEE	Etats-Unis						
1967-1972	CEE	1 068,20	- 20,97	8,64	40,59	24,45	64,00	74,42	1 259,33
	USA	- 182,56		- 18,75	- 3,89	- 44,45	- 109,70	122,44	- 196,91
1972-1977	CEE	217,01	- 55,86	10,34	- 7,41	85,63	35,42	- 111,50	173,63
	USA	72,82		43,04	2,61	- 48,38	9,52	72,22	7,39
1977-1981	CEE	629,93	132,64	10,56	201,22	220,28	207,24	360,36	1 762,23
	USA	66,90		183,30	130,02	247,77	154,57	505,73	1 288,29

Calculs d'après la base CHELEM.

\* L'indicateur de performance exprime l'écart entre les exportations d'une zone i, effectivement réalisées vers une zone j au cours de l'année t et ce qu'elles auraient été si le pays avait conservé la part de marché qu'il avait à l'année t<sub>0</sub>.

Pour un produit donné, la somme des indicateurs de performance des différents pays sur un marché donné est nulle puisque les variations de parts de marchés entre les exportateurs se compensent. L'indicateur est calculé en moyenne annuelle.

$$a_{ij} = [V_{ij}^t - (V_{ij}^{t_0} \times \frac{V^t}{V^{t_0}})] \times \frac{1}{(t - t_0)}$$

avec  $V_{ij}^t$  = exportations du pays i vers le pays j à l'année t et  $V_j^t$  = exportations mondiales vers le pays j à l'année t.

entre 1977 et 1979, l'ordre s'inverse après 1979 en faveur de la CEE. En revanche, — est-ce le choc en retour ? — les Etats-Unis deviennent plus performants que la CEE sur les marchés des « autres pays en voie de développement ».

Enfin, il faut dissocier ici les nouveaux pays industrialisés des pays exportateurs de pétrole car ils n'ont pas eu le même dynamisme sur le marché mondial et surtout, la CEE et les Etats-Unis n'ont pas la même position sur l'une et l'autre zone. En effet, les recettes pétrolières se sont révélées plus aptes à se transformer en une demande de produits agro-alimentaires que les disponibilités des nouveaux pays industrialisés dont la croissance de la demande a été plus régulière mais aussi plus faible (tableau 8).

Or, la CEE est bien implantée dans la zone OPEP dont elle pénètre de plus en plus le marché surtout après 1979. Les Etats-Unis ont vu au contraire leur part diminuer dans cette zone. Le surcroît de demande agro-alimentaire rendu possible par les gains pétroliers de 1979 a essentiellement profité aux exportations de la CEE, lui permettant d'écouler une partie de ses excédents, laitiers notamment, très importants en 1979.

La CEE est en revanche très peu présente sur les marchés des nouveaux pays industrialisés qui sont surtout des pays d'Amérique latine et du Sud-Est asiatique, régions d'influence traditionnelle des Etats-Unis. Ceux-ci voient, en effet, leur part de marché déjà importante s'accroître encore beaucoup après 1979. La demande de ces pays, peut-être plus assurée à terme que celle des pays pétroliers, n'en est pas moins soumise actuellement aux problèmes financiers que connaissent certains de ces pays, phénomène qui n'est pas étranger aux difficultés qu'ont connues récemment les exportations agricoles américaines.

TABLEAU 8

**Part des pays de l'OPEP et des nouveaux pays industrialisés dans les importations mondiales de produits agricoles et agro-alimentaires**

*En % du total mondial*

	1967	1972	1974	1977	1979	1981
OPEP	2,2	2,8	4,0	5,9	6,9	8,1
Nouveaux pays industrialisés	3,6	4,2	5,6	5,2	6,0	6,8

Source : CEPII  
Base CHELEM.

---

## **Communauté : du marché intérieur à l'exportation sur le marché mondial**

La politique agricole commune assure aux agriculteurs des pays de la CEE des prix à la production en général supérieurs à ceux du marché mondial. La garantie est donnée dans le cadre de l'organisation commune des marchés agricoles qui repose sur trois principes : unicité de marché, préférence communautaire et solidarité financière des pays membres. Cette politique concerne bien évidemment le commerce des produits agricoles et agro-alimentaires entre les membres de la CEE — c'était l'objet même de la création d'un marché unique — mais elle a aussi des implications sur les échanges avec les pays tiers. La préférence communautaire, réalisée par les prélèvements agricoles variables aux frontières de la CEE, a été instituée pour inciter les pays-membres à s'approvisionner à l'intérieur de la Communauté ; elle a logiquement pour conséquence une diminution des importations agricoles en provenance des pays tiers. La solidarité financière s'exprime notamment par le versement, par l'intermédiaire du FEOGA, de restitutions à l'exportation destinées à faciliter l'écoulement des excédents de la production agricole sur le marché mondial en comblant la différence entre les prix intérieurs et les prix mondiaux moins élevés (encadré).

A partir du moment où la Communauté par l'effet du soutien des prix atteint l'autosuffisance pour un nombre de plus en plus grand de produits, le système des restitutions se transforme en un mécanisme permanent d'aide aux exportations.

L'étude du volet intra-communautaire du commerce international des produits agricoles et agro-alimentaires depuis 1967, début de l'entrée en vigueur de la première organisation commune de marché — celle des céréales — permet de rendre compte des effets de cette politique sur la dynamique du marché commun agricole.

## Le soutien des prix dans le marché commun agricole

Le système des prix communs est la clé de voûte sur laquelle repose l'organisation commune des marchés agricoles dans la CEE. Ce sont eux qui déterminent les instruments d'intervention sur les marchés pour la très grande majorité des productions agricoles pouvant être obtenues dans la CEE.

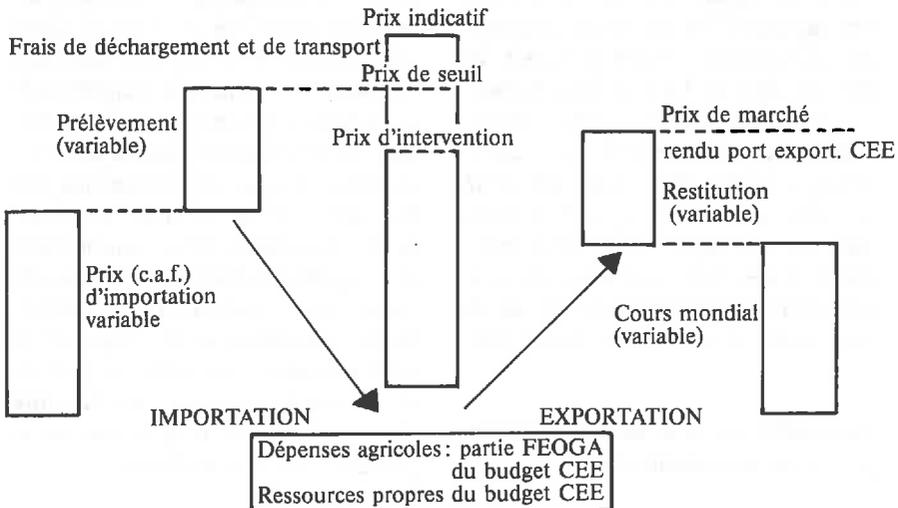
Les *prix d'intervention* sont les prix auxquels les organismes d'intervention nationaux agissant pour le compte du *Fonds européen d'orientation et de garantie agricole* (FEOGA) peuvent acheter la production intérieure. Ils fixent les niveaux au-dessous desquels les prix intérieurs ne peuvent descendre.

Les *prix de seuil* assurent la *préférence communautaire*. Ils fixent les

niveaux auxquels sont ramenés les prix des produits importés par la perception d'un *prélèvement variable égal* à la différence entre le prix d'importation et le prix de seuil supérieur au prix d'intervention. Les *prélèvements agricoles* font partie des *ressources propres* du budget communautaire.

Les *restitutions à l'exportation* sont les primes payées aux exportateurs par le FEOGA pour combler la différence entre les prix de marché intérieurs, et les cours mondiaux. Géré par la Commission, le système des restitutions est le principal instrument de la politique d'exportation de la Communauté pour les produits agricoles et agro-alimentaires.

### Le mécanisme des prélèvements et des restitutions (exemple du blé)



Source : extrait de la *Politique agricole de la Communauté européenne, Documentation Européenne, Bruxelles.*

## Prix communs et changes flottants

Les prix communs ne peuvent être formellement qualifiés de « communs » que s'ils ont une expression unique dans une unité de compte commune. Cette situation ne s'est réalisée, depuis que le système a été mis en place, que pour les deux premières campagnes 1967-68 et 1968-69, l'année 1969 ayant ouvert avec une dévaluation du franc français et une réévaluation du mark allemand une période d'instabilité monétaire qui se poursuit encore.

Les pourcentages de hausse applicables chaque année aux prix agricoles dans les différents pays de la CEE ne sont égaux à celui décidé pour les prix communs que si les monnaies nationales ne varient pas par rapport à l'unité de compte. En cas de variation d'une monnaie, le pourcentage de hausse dans le pays correspondant doit, pour rester fidèle au principe des prix communs, cumuler la hausse commune et l'effet de la variation de la monnaie par rapport à l'unité de compte (hausse des prix agricoles dans le cas d'une dévalorisation, baisse de prix dans le cas d'une revalorisation).

### *Monnaies vertes et Montants Compensatoires monétaires (MCM)*

Pour éviter que les variations monétaires n'entraînent de brus-

ques et fréquentes modifications de l'expression de prix agricoles dans les différentes monnaies nationales, le conseil des Ministres de la CEE a admis que le calcul des prix agricoles nationaux puisse être effectué à l'aide d'un taux de change qui ne soit pas le taux commercial, mais le *taux représentatif* (ce que dans le langage courant on appelle les *monnaies vertes*). Cela permet de maintenir les prix agricoles au-dessous du niveau commun dans les pays dont la monnaie se déprécie et qui sont généralement les pays où l'inflation est forte, et inversement dans les pays à monnaie forte.

Une telle pratique qui brise l'unité des prix agricoles dans la CEE non seulement contrevient au principe d'unicité de marché mais surtout, si elle n'était pas corrigée, fausserait et rendrait inapplicable aussi bien le mécanisme d'intervention sur les marchés que le système des prélèvements et restitutions aux frontières. C'est le rôle des *montants compensatoires monétaires* (MCM) de rétablir l'unicité des prix dans les transactions intra-communautaires et de réajuster le tarif douanier commun, et par là, de sauvegarder le mécanisme d'intervention et le principe de la préférence communautaire.

Conçu comme une mesure technique et provisoire en 1969, le système

s'est pérennisé avec l'instauration des changes flottants et est devenu un élément structurel de politique agricole commune.

Perçus ou payés par le FEOGA, les MCM négatifs sont dans les pays à monnaie dépréciée une taxe à l'exportation et une subvention à l'importation des produits agricoles faisant l'objet d'une organisation commune de marché, et l'inverse pour les MCM positifs dans les pays à monnaie forte. Assimilables à des droits de douane ils symbolisent donc une entorse majeure aux principes initiaux du marché commun agricole, la rupture de l'unité de marché, et à ce titre sont très critiqués.

La principale critique a trait à la distorsion qu'apporte le système à la concurrence intra-européenne en favorisant indûment l'agriculture

des pays à monnaie forte. Il permet en effet de garantir dans ces pays des niveaux de prix agricoles élevés tout en rétablissant la compétitivité extérieure grâce aux MCM positifs. A l'inverse dans les pays à monnaie faible le moindre encouragement à la production agricole par des prix plus bas ne se traduit par aucun avantage de compétitivité à cause des MCM négatifs. Ce déséquilibre est renforcé dans le cas de productions comme les élevages hors-sol qui utilisent pour l'alimentation des animaux une part notable de matière première importée échappant au tarif douanier commun (soja, produits de substitution des céréales, etc.). Dans ce cas l'avantage que donne le pouvoir d'achat accru des monnaies fortes n'est entamé par aucun prélèvement et se cumule avec l'avantage que donnent les MCM positifs au niveau du produit.

## La dynamique communautaire : de l'intérieur vers l'extérieur

Assurer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire en Europe était l'un des objectifs assignés au marché commun agricole par le traité de Rome, cela passait par le développement préférentiel des échanges agricoles à l'intérieur de la communauté. Ce résultat a été atteint, comme le montre la modification de l'importance relative des courants d'importation d'origine externe et interne (graphique 5). Alors qu'en 1967, les achats en provenance des pays tiers sont encore près de trois fois supérieurs à ceux du commerce intra-communautaire, ils ne le sont plus qu'une fois et demi en 1972 et lui sont à peine supérieurs en 1981. Ces gains de parts de marché interne (+ 20 points) ont été obtenus principalement au détriment des « autres pays industrialisés » (- 8,7 points), des « autres pays en voie de développement » (- 5,8 points) et de l'Est (- 3,4 points). Les Etats-Unis maintiennent leur position puisque sur les 15 ans, leur part dans les importations des pays de la CEE oscille entre 9 et 11 % (tableau 9).

TABLEAU 9

### D'où viennent les importations agro-alimentaires de la CEE ?

*En % des importations de la CEE*

Importations de la CEE en provenance de...	1967	1972	1977	1981
CEE	26,9	39,8	41,7	46,8
Etats-Unis	11,2	9,0	9,6	10,2
Japon	0,7	0,5	0,2	0,2
Autres pays industrialisés	27,1	22,4	17,8	18,4
Nouveaux pays industrialisés — OPEP	5,4	5,3	6,5	5,3
Autres pays en voie de développement	21,3	17,0	20,1	15,5
Est	7,3	5,7	4,1	3,7
	100,0	100,0	100,0	100,0

*En % des exportations de chaque zone*

Importations vers la CEE dans les exportations de...	1967	1972	1977	1981
CEE	62,1	68,9	67,3	58,8
Etats-Unis	30,2	26,6	24,6	18,3
Japon	29,4	20,6	14,1	8,1
Autres pays industrialisés	45,1	39,2	35,8	30,5
Nouveaux pays industrialisés — OPEP	25,7	21,2	21,5	18,5
Autres pays en voie de développement	35,9	34,7	32,0	30,7
Est	28,9	31,8	22,0	25,7
	40,0	41,1	37,9	34,4

Source : CEPII - Base CHELEM.

Toutefois cette évolution n'a pas été régulière. La croissance du commerce intra-communautaire très forte jusqu'en 1972 se ralentit par la suite — sur les 20 points de part du marché intérieur gagnés en 15 ans, deux tiers l'ont été dans les cinq premières années et un tiers dans les dix suivantes. L'essoufflement du dynamisme commercial intérieur de la CEE s'observe également pour les produits manufacturés [2], et résulte en partie du ralentissement général de l'activité économique postérieur à 1973. Mais, dans le cas du marché commun agricole, s'ajoutent des facteurs spécifiques dont le principal est le caractère inélastique de la demande alimentaire intérieure, d'autant qu'il faut prendre en compte la croissance des degrés d'autoapprovisionnement nationaux sous l'effet du soutien apporté à l'ensemble des productions nationales par la politique agricole commune.

En dehors de cette tendance à la saturation de la demande intérieure pour un nombre de plus en plus grand de produits, la période qui s'ouvre en 1973 est marquée par divers événements qui modifient le contexte dans lequel évolue le marché commun agricole. Certains sont conjoncturels. La brusque tension des marchés des produits agricoles de base en 1973 et 1974 a joué à un moment où le coût de la politique agricole commune commençait à être contesté, comme un élément justificatif du soutien qu'apportait cette politique à la production agricole. Pour la seule fois de l'histoire du marché commun agricole les prix intérieurs de certains produits agricoles importants (céréales, sucre) étaient inférieurs aux prix mondiaux. Le mécanisme des prélèvements-restitutions s'inversait, les subventions devenant taxes à l'exportation. Autre perturbation conjoncturelle, la sécheresse importante en Europe en 1976 touche la production et les échanges de plusieurs pays de la CEE en 1976 et 1977. La France partie sur une tendance à la croissance rapide de son excédent commercial agro-alimentaire se retrouve avec un déficit en 1977.

D'autres modifications affectent plus profondément le fonctionnement du marché commun agricole. L'élargissement de la CEE à trois nouveaux membres en 1973, ne semble pas avoir relancé la dynamique du marché intra-communautaire autant qu'on aurait pu l'espérer de l'entrée d'un grand pays importateur de produits agro-alimentaires comme le Royaume-Uni<sup>1</sup>. En revanche, sa position de contributeur net au budget de la Communauté, signe de la faiblesse du poids de l'agriculture dans son économie et du maintien d'importants courants d'importations en provenance des pays tiers, essentiellement le Commonwealth, lui donne une position avantageuse pour attaquer une politique agricole jugée trop coûteuse.

La crise économique et monétaire n'a pas été sans conséquence sur l'évolution de l'Europe agricole. Les difficultés économiques de chaque pays ont renforcé les réactions purement nationales. En particulier, les menaces que fait peser la hausse du prix de l'énergie sur les équilibres extérieurs revalorisent le rôle exportateur de l'agriculture ou tout simplement de fournisseur du marché intérieur. L'objectif d'autosuffisance alimentaire nationale plus ou moins présent dans les politiques

1. L'effet de l'élargissement en 1973 est malheureusement difficilement saisissable dans l'état actuel de la base CHE-LEM (encadré p. 71).

---

économiques de tous les pays depuis la deuxième guerre mondiale s'en trouve renforcé. Les fluctuations monétaires en perturbant le système de fixation des prix de soutien communs ont permis à travers un système agro-monnaire complexe une certaine « renationalisation » des politiques de prix qui a plutôt accentué le protectionnisme agricole dans la CEE [11]. Les pays dont la monnaie s'est appréciée ont fait bénéficier leurs agriculteurs d'avantages de prix. La RFA, en particulier, a pu maintenir depuis 1973 les prix de soutien intérieurs environ 10 % au dessus du niveau commun, revenant ainsi sur les concessions de prix qu'elle avait acceptées au début du marché commun agricole [10]. Les Pays-Bas ont suivi la même orientation mais avec des suppléments de prix moins élevés et plus récemment, le Royaume-Uni. Le gouvernement conservateur de Mme Thatcher rompant avec la politique du précédent gouvernement travailliste mène une politique favorable à l'agriculture britannique en ne réévaluant pas la Livre verte parallèlement à la revalorisation de la Livre.

A partir de 1977, la nécessité de trouver des débouchés à l'extérieur de la communauté devient évidente. Certes, la préférence communautaire continue d'opérer : la part des importations d'origine communautaire augmente encore dans les importations des pays de la communauté (41,7 % en 1977, 46,8 % en 1981). Mais le poids du commerce intra-communautaire diminue dans les exportations des pays de la communauté jusqu'à se trouver en 1981 à un niveau inférieur (58,8 %) à celui de 1967 (62,1 %) après avoir atteint 69 % en 1972. Ce développement plus important des exportations vers les pays tiers, la CEE le trouve, concurremment avec les Etats-Unis, dans les pays de l'OPEP, les « autres pays en voie de développement » et les pays de l'Est (sur ce point voir partie précédente).

## **Des stratégies nationales d'adaptation**

Les positions des pays de la CEE dans les échanges de produits agricoles et agro-alimentaires dépendent avant tout des capacités de production de leur agriculture dont les structures héritées du passé se transforment lentement. Toutefois des stratégies ont été adoptées dans le cadre du marché commun agricole qui font sentir leurs effets au cours d'une histoire maintenant assez longue.

Une première distinction s'impose : d'un côté les pays exportateurs nets, France et Pays-Bas <sup>2</sup>, de l'autre les pays importateurs nets, RFA, Italie, Royaume-Uni <sup>2</sup> — l'UEBL n'est que faiblement déficitaire surtout avec la Communauté. Cette division n'est pas remise en cause au cours de la période, elle semble même s'accroître : les soldes des pays excédentaires s'améliorent et ceux des pays déficitaires s'aggravent, le redressement observé en 1981 restant à confirmer. Toutefois, l'image donnée par les soldes évalués en dollars courants, doit être corrigée pour tenir compte

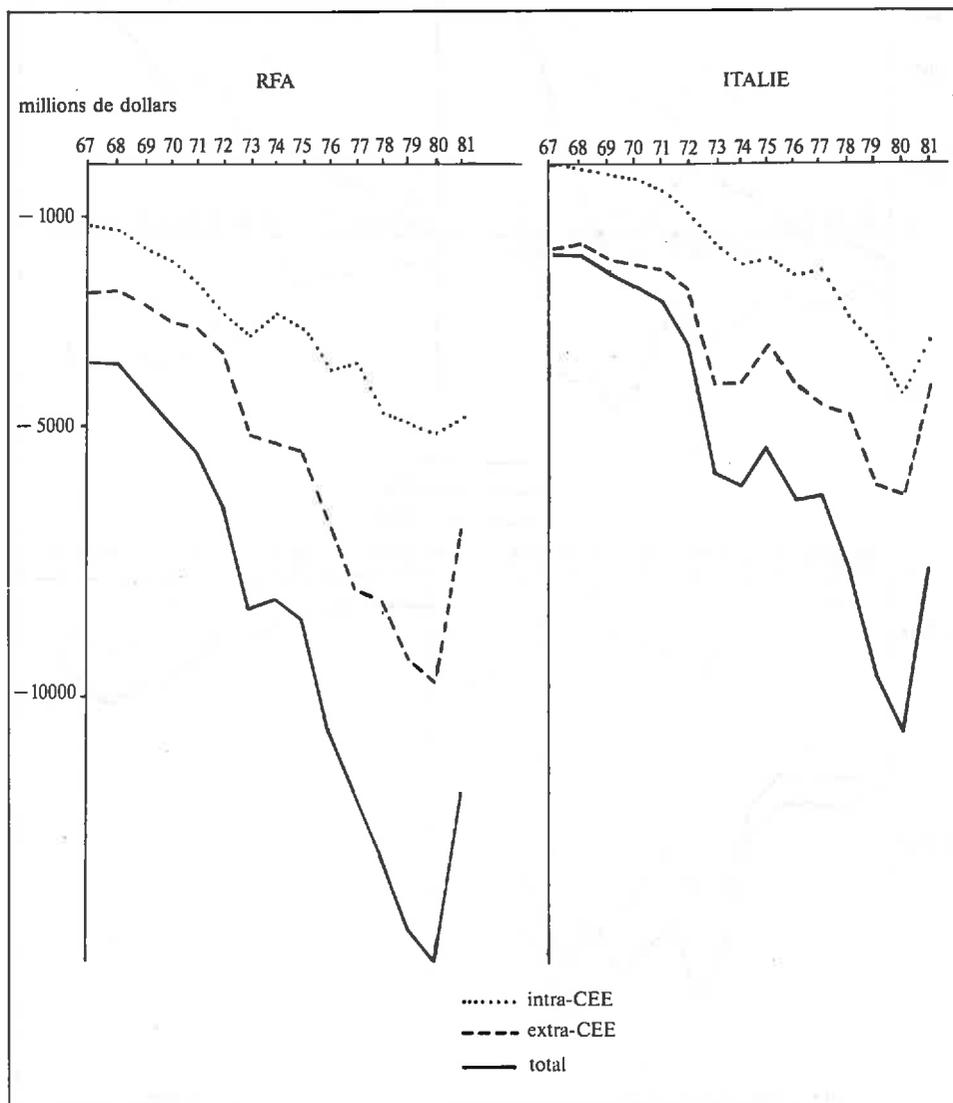
---

*2. Pour être complet il faudrait aussi mettre dans la catégorie des pays exportateurs nets le Danemark et l'Irlande. L'interprétation des chiffres relatifs aux îles Britanniques doivent tenir compte du fait qu'ils agrègent un pays fortement déficitaire le Royaume-Uni et un pays excédentaire, de plus petite taille il est vrai, l'Irlande.*

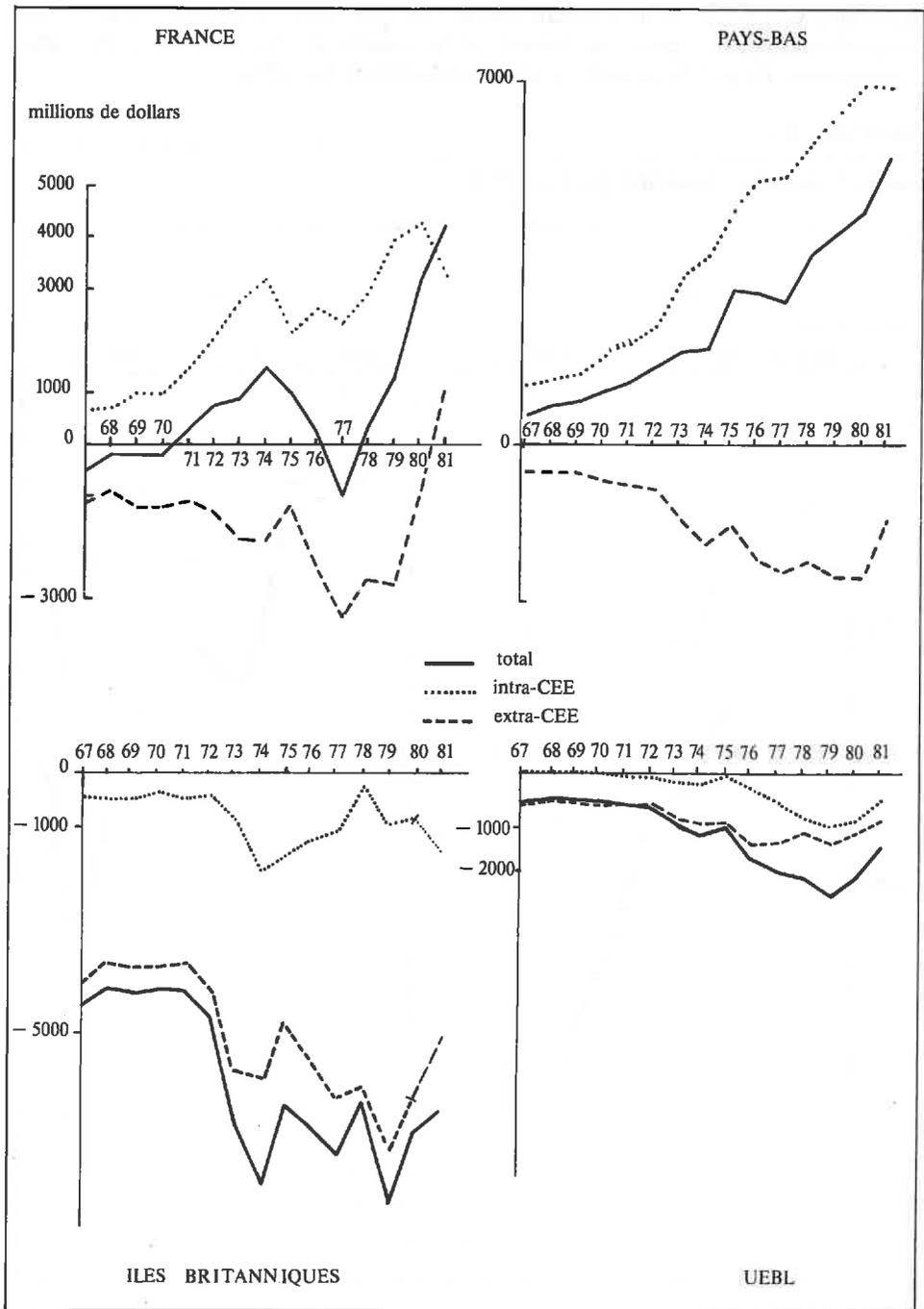
des fortes variations de la monnaie américaine par rapport aux différentes monnaies européennes au cours des années 70 (graphique 8). Ainsi en deutsche mark, l'aggravation du déficit de la RFA serait sensiblement moindre.

GRAPHIQUE 8

Soldes agro-alimentaires des pays de la CEE



Source : CEPPII - Base CHELEM.



Cette spécialisation n'implique pas pour autant une acceptation des positions initiales dans la hiérarchie reflétée par le poids de chaque pays dans les échanges communautaires. Certes, l'évolution entre 1967 et 1981 ne montre pas un bouleversement de cette hiérarchie. Mais les modifications observées n'indiquent pas moins des stratégies plus ou moins explicites d'adaptation au marché commun agricole (tableau 10).

TABLEAU 10

Poids des pays membres dans le commerce agro-alimentaire de la CEE

*En % des exportations communautaires*

a) exportations de...	vers les pays de la Communauté				vers les pays tiers			
	1967	1972	1977	1981	1967	1972	1977	1981
France	25,0	29,5	24,5	24,2	26,1	27,6	25,4	30,9
UEBL	11,7	11,9	11,7	11,8	4,7	5,1	5,5	5,8
RFA	8,8	10,4	14,2	14,7	10,4	13,5	19,1	17,9
Italie	11,6	9,3	8,5	8,1	13,3	11,3	9,6	10,1
Pays-Bas	29,9	28,2	28,8	28,1	18,8	17,4	18,9	16,4
Iles Britanniques	13,1	10,7	12,4	13,1	26,6	25,1	21,5	18,9
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*En % des importations communautaires*

b) importations de...	en provenance des pays de la Communauté				en provenance des pays tiers			
	1967	1972	1977	1981	1967	1972	1977	1981
France	12,8	12,9	16,1	16,1	14,5	15,4	17,0	16,5
UEBL	11,0	12,4	13,8	13,1	5,1	4,5	5,3	5,6
RFA	34,4	34,0	27,8	26,7	21,0	23,8	27,1	26,3
Italie	12,6	17,4	15,9	16,6	15,3	16,7	14,9	15,5
Pays-Bas	7,5	9,3	10,1	10,8	8,1	9,5	12,4	13,1
Iles Britanniques	21,7	14,1	16,2	16,7	36,0	30,1	23,4	22,9
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CEPPI - Base CHELEM.

L'analyse des indicateurs de performance sur les marchés intra et extra-communautaire pour les trois périodes qui rythment la dynamique du commerce communautaire — 1967/1972, 1972/1977, 1977/1981 — confirme et précise l'existence de ces comportements (tableau 11).

TABLEAU 11

**Indicateurs de performance\* des pays membres de la CEE sur les marchés intra et extra communautaires, tous produits agricoles et agro-alimentaires**

Millions de dollars 1975

Pays exportateurs Périodes	Marché intra communautaire						Marché extra communautaire					
	France	UEBL	RFA	Italie	Pays-Bas	Iles Britanniques	France	UEBL	RFA	Italie	Pays-Bas	Iles Britanniques
1967 à 1972	335,2	90,3	113,9	32,9	191,2	68,9	48,2	10,2	61,1	- 5,2	- 10,7	- 35,2
1972 à 1977	- 81,3	- 23,1	170,2	- 40,6	58,6	134,8	- 75,4	3,9	123,4	- 57,6	- 8,6	- 75,8
1977 à 1981	118,4	65,6	74,7	38,2	112,2	84,7	456,8	78,0	200,7	148,9	115,9	61,2

Calculs d'après la base CHELEM.

\* Voir la construction de l'indicateur au tableau 7 p. 92

**Les pays exportateurs**

Du côté des pays exportateurs, la suprématie de la France et des Pays-Bas qui assurent à eux deux entre 52 % et 58 % des exportations communautaires, n'est pas remise en cause. Toutefois, le comportement de ces deux pays n'a pas été le même.

La France est le pays qui a le plus modelé ses échanges agro-alimentaires sur le rythme global du commerce communautaire. Jusqu'en 1972 tout en assurant avec les Iles Britanniques — avant leur adhésion à la CEE — la plus grosse part des exportations communautaires vers les pays tiers, l'option d'une expansion en direction du marché interne à la CEE est très nette. En 1972, la France ravit même aux Pays-Bas la place de premier exportateur vers la Communauté. Cette expansion se fait essentiellement sur les produits de base ou de première transformation : céréales, autres produits agricoles destinés à l'alimentation (animaux vivants, œufs, fruits et légumes, graines oléagineuses non triturées...) et sucre. La période qui va de 1972 à 1977 est marquée par les contre-performances françaises aussi bien sur le marché interne que sur les marchés tiers. En revanche, à partir de 1977, la France, tout en réalisant la meilleure performance sur le marché communautaire grâce aux animaux vivants et aux graines oléagineuses brutes, s'engouffre dans l'ouverture des marchés extérieurs comme les autres pays de la CEE mais avec plus de succès. En 1981, la France assure à elle seule plus de 30 % des exportations communautaires vers les pays tiers avec lesquels elle est seule à obtenir un excédent. Là encore elle doit ses succès essentiellement aux produits de base (céréales, sucre), toutefois les viandes prennent une place importante. On peut s'interroger sur cette spécialisation de la France dans les produits de base et sur la capacité de choix de ses marchés. En

effet, son option intra-communautaire des années 60 était liée à l'existence de marchés pour ces produits dans les pays de Communauté. La saturation de ces marchés liée à la croissance des productions nationales la contraint plus qu'elle ne choisit de se retourner vers le marché mondial avec tous les aléas qu'il comporte. En particulier, cette situation la met en première ligne dans le conflit CEE-Etats-Unis.

Beaucoup plus spécialisés encore dans l'exportation de produits agro-alimentaires, les Pays-Bas assurent malgré une superficie agricole très inférieure une part des exportations communautaires équivalente à celle de la France. Mais leur option intra-communautaire est beaucoup plus affirmée et plus constante : alors que la part des exportations françaises allant aux autres pays de la Communauté n'atteint 70 % qu'en 1971, elle ne descend jamais en-dessous de ce pourcentage pour les Pays-Bas, ce qui lui permet de fournir tout au long de la période entre 28 et 30 % du commerce intra-communautaire. En revanche, avec 16,4 % des exportations de la Communauté vers les pays tiers, les Pays-Bas se retrouvent en 1981 au quatrième rang sur ces marchés, loin derrière la France mais aussi derrière les Iles Britanniques et la RFA. Du côté des importations agro-alimentaires, la part des Pays-Bas dans l'ensemble communautaire s'accroît, surtout pour les importations en provenance des pays tiers. Ceci est conforme à leur vocation de transformateurs de matières premières importées (céréales, oléagineux, autres produits pour l'alimentation animale) et de réexportateurs sur le marché communautaire des

TABLEAU 12

**Part du commerce intra-communautaire dans le commerce agro-alimentaire des pays de la CEE**

*En % du total national*

		1967	1972	1977	1981
France	Exportations	61,0	70,5	67,3	52,9
	Importations	24,4	35,6	40,3	45,9
UEBL	Exportations	80,5	84,0	81,8	74,5
	Importations	44,2	64,5	65,3	67,5
RFA	Exportations	57,9	62,8	60,9	53,9
	Importations	37,6	48,7	42,5	47,2
Italie	Exportations	58,3	64,2	59,4	53,2
	Importations	23,3	41,0	43,4	48,3
Pays-Bas	Exportations	72,2	78,2	76,0	70,5
	Importations	25,1	38,8	36,4	41,8
Iles Britanniques	Exportations	44,7	48,8	55,0	49,9
	Importations	18,2	23,4	33,2	39,2

---

produits obtenus par cette transformation (corps gras animaux et végétaux, viandes). Attachés comme la France à l'existence du marché commun agricole, les Pays-Bas n'ont pas, du fait de cette situation, les mêmes objectifs surtout vis-à-vis du volet extérieur de la politique agricole commune et des rapports entre la CEE et les Etats-Unis — les Pays-Bas sont parmi les pays de la CEE celui pour lequel la part des importations agro-alimentaires en provenance des Etats-Unis est la plus forte (20 %). Avec une stratégie fondée sur l'ouverture vers l'extérieur et sur le maintien d'une position prééminente dans le marché intra-communautaire par la compétitivité de leur système agro-alimentaire, les Pays-Bas n'ont pas le même intérêt que la France à défendre une politique d'aide aux exportations ; et surtout, ils ne sont pas favorables à un renforcement de la protection de la production intérieure de produits de base (céréales) contre les importations de certains produits qui leur sont substituables pour l'alimentation animale, lesquels échappent à la préférence communautaire. En revanche, une politique de stabilisation des parts de marché interne par l'établissement de quotas de production pourrait leur être bénéfique compte tenu des positions acquises, tout en libérant leurs capacités de concurrence dans un régime d'exportation vers les pays tiers fonctionnant sur une base plus libérale.

### *Les pays importateurs*

Les pays importateurs nets, tout en ne parvenant pas à sortir de cette situation, manifestent tous plus ou moins la volonté de participer plus activement aux exportations agro-alimentaires, en tout cas de maintenir le développement de leur production agricole de façon à assurer par eux-mêmes une partie croissante de leur approvisionnement alimentaire. Si l'Italie, dans des conditions structurelles peu favorables y réussit difficilement, le cas de la RFA, et dans une moindre mesure celui du Royaume-Uni sont marqués par une telle attitude.

Pour le Royaume-Uni, confondu ici avec l'Irlande dans l'ensemble Iles Britanniques, cette politique s'est traduite plutôt par un freinage des importations que par un développement des exportations. Ce ralentissement est surtout sensible pour les importations en provenance des pays tiers, en particulier des « autres pays industrialisés » dans lesquels se trouvent les pays blancs du Commonwealth : de 43 % des importations agro-alimentaires des Iles Britanniques en 1967, ils n'en fournissent plus que 31 % en 1981 ; dans le même temps la part de ces importations en provenance de la Communauté passait de 18 % à 39 %. Parallèlement, la participation britannique aux exportations communautaires vers les pays tiers a eu tendance à diminuer. Ainsi, malgré une nette réorientation du commerce agro-alimentaire britannique vers la Communauté, le solde déficitaire reste très majoritairement dû au commerce extra-communautaire. Ceci est l'une des causes de la situation de contributeur net au budget communautaire, fondement de l'hostilité du Royaume-Uni vis-à-vis de la politique agricole commune.

L'Allemagne est le premier importateur de produits agricoles et alimentaires de la CEE, elle prend cette place aux Îles britanniques dès le début des années 70 ; pourtant son cas est encore plus exemplaire de la volonté sensible, surtout après 1972, de profiter du marché commun agricole pour développer sa production et ses exportations agro-alimentaires. Même si la part de ces produits reste modeste dans les exportations allemandes, c'est le seul pays où elle augmente significativement, doublant presque (de 3,5 % à 6,2 %) entre 1967 et 1981 (tableau 13). La RFA améliore ainsi considérablement sa place dans les exportations communautaires aussi bien vers l'intérieur que vers l'extérieur de la Communauté : elle devient le troisième exportateur sur le marché intra-communautaire assez loin derrière les Pays-Bas et la France ; sur le marché extra-communautaire elle est en passe de devenir le deuxième exportateur de la CEE, là encore, loin derrière la France. Ce développement est constant, avec comme pour la France, mais moins accentuée, une préférence pour le marché communautaire avant 1972 et pour les marchés des pays tiers après 1977 ; par contre, à la différence de la France qui enregistre des contre-performances entre 1972 et 1977, la RFA améliore les siennes. Côté importations, le maintien d'une part relativement constante de la RFA dans le total communautaire est le résultat d'un double mouvement : réduction dans les importations d'origine communautaire (de 34,4 % en 1967 à 26,7 % en 1981) et augmentation dans celles en provenance des pays tiers (de 21,0 % en 1967 à 26,3 % en 1981). Bien que fournissant une part relativement constante du marché allemand (11 % environ), ce sont surtout les exportations françaises qui subissent le contrecoup de la désaffection allemande pour les produits communautaires. Alors que la RFA absorbait 25,8 % des exportations françaises en 1967, elle n'en reçoit plus que 13,9 % en 1981, passant ainsi du premier au deuxième rang des marchés extérieurs de la production agro-alimentaire française — c'est l'Italie qui, avec 15,6 %, est devenu le premier client de la France. En revanche, les Pays-Bas qui destinent plus de 30 % de leurs exportations agro-alimentaires à l'Allemagne améliorent leur position sur ce marché : de 14,2 % en 1967, leur part dans les achats allemands passe à 21,2 % en 1981.

Cette évolution de la situation allemande est à mettre en relation avec le surcroît de protection accordé à l'agriculture de ce pays par les mesures agro-monnaïres. Celles-ci ont permis de maintenir des prix à la production plus élevés sans que cela se traduise par une perte de compétitivité de la production allemande dans le commerce communautaire. En effet, les montants compensatoires monétaires (MCM) ont annulé cet effet — prix en jouant comme une taxe sur les importations en provenance des autres pays de la CEE et comme une aide supplémentaire aux exportations allemandes. Dans ce contexte, il est logique que les Pays-Bas dont la monnaie est restée avec le deutsche mark dans « le serpent monétaire » se soient révélés sur le marché allemand plus compétitifs que la France qui enregistrait des différences monétaires importantes avec la RFA. Cette politique de soutien aux agriculteurs par le maintien des avantages monétaires a été constamment défendue par le gouvernement allemand à Bruxelles où cette affaire était devenue jusqu'au début 1984 une pomme de discorde permanente avec le gouvernement français.

TABLEAU 13

## La spécialisation agro-exportatrice des pays de la CEE

*Importance des produits agro-alimentaires dans les exportations  
En % de l'ensemble des exportations*

	1967	1981
France	18,0	18,3
UEBL	10,4	11,5
RFA	3,5	6,2
Italie	11,5	8,2
Pays-Bas	28,5	23,2
Iles Britanniques	10,1	9,5

Source : CEPII  
Base CHELEM.

*Part de la production agro-alimentaire allant aux exportations  
Valeur des exportations en % de la valeur de la production*

	Agriculture		Industries agricoles et alimentaires		Ensemble	
	1970	1980	1970	1980	1970	1980
France	8,9	14,9	8,5	12,9	8,7	13,7
RFA	4,3	5,5	3,5	9,1	3,8	8,1
Italie	4,7	6,3	2,8	4,9	3,6	5,5
Pays-Bas	22,2	37,2	34,5	53,0	30,1	47,6
Royaume-Uni	3,7	6,0	4,2	7,9	4,1	7,4

Source : OSCE (BDS).

Cela étant, l'aggravation du déficit agro-alimentaire de la RFA principalement due à l'évolution négative du solde du commerce extra-communautaire conduit à s'interroger sur le modèle d'agriculture qui se développe en Allemagne sous l'effet de cette protection. Comme aux Pays-Bas, une grande partie de l'agriculture allemande transforme en produits animaux des matières premières importées. Cela se traduit par le fait que ce sont les deux pays qui accroissent le plus leurs importations en provenance des pays tiers, en particulier ce sont les deux plus gros clients des Etats-Unis : à tous les deux ils reçoivent plus de la moitié des exportations agro-alimentaires américaines dans la CEE. Mais le développement d'une agriculture compétitive sur la base de consommations intermédiaires importées réussit aux Pays-Bas parce qu'elle s'appuie sur une intégration agro-alimentaire (infrastructure portuaire, industrie de l'alimentation animale, organisations professionnelles agricoles) qui leur permet entre autre, de fournir aux agriculteurs ces facteurs de production à des prix très bas [6]. Avec un appareil productif moins efficace (exploitations plus petites, territoire plus vaste), une telle agriculture ne peut se développer

en Allemagne qu'avec un supplément de soutien au revenu des agriculteurs sous la forme de prix plus élevés, et, après les accords du 31 mars 1984 sur la suppression des MCM positifs allemands, par un soutien direct au revenu. Sur le plan global, cela entraîne une évolution défavorable du solde agro-alimentaire. Pour ce dernier point, la priorité britannique donnée à la réduction des importations, ou l'option française d'une exportation de produits moins coûteux en importations, [1] apparaît plus judicieuse.

---

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Azouvi A. Les soldes extérieurs de l'agro-alimentaire, *Economie et Statistique* (144), mai 1982.
- [2] CEPII - *Economie mondiale : la montée des tensions*, Economica, Paris, 1983.
- [3] Commission des Communautés européennes — *La situation de l'agriculture dans la Communauté. Rapports annuels*, Bruxelles-Luxembourg.
- [4] Drabentstott M. — « The 1980's : a turning point for U.S. agricultural export ? », Federal reserve bank of Kansas City *Economic Review*, avril 1983.
- [5] GATT — *Le commerce international en....*, Genève (annuel).
- [6] Hassan D., Viau C. — « Le comportement des prix agricoles dans l'inflation au cours des années 70. Comparaison entre les pays de la CEE ». *Economie Rurale* (139), septembre-octobre 1980.
- [7] OCDE — *Problèmes des échanges agricoles*, Paris, 1982.
- [8] OCDE — *Examen des politiques agricoles dans les pays membres de l'OCDE 1980-1982*, Paris, 1983.
- [9] OCDE — *Perspectives de la production et des échanges agricoles de l'URSS*, Paris, 1983.
- [10] Tangermann S. — « L'Allemagne et la politique agricole commune. Thème et variations ». *Economie Rurale* (149), mai-juin 1982.
- [11] Viau C. — « Politique agricole commune et politique monétaire », In Raux J., Ed., *Politique Agricole Commune et construction communautaire*, pp. 151-175 (colloque de la CEDECE, Rennes, octobre 1982), Economica, Paris, 1984.
- [12] Warley T.K., Surry Y. — « Echanges commerciaux de produits agricoles : conflits et compromis ». *Economie Rurale* (156), juillet-août 1983.